

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



Budget primitif 2024 - Débat d'Orientation Budgétaire

Sommaire

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

- **I - Eléments de contexte**

- **II – Débat d’orientation budgétaire pour le BP 2024 du budget principal – Eléments de synthèse**

- **III - Débat d’orientation budgétaire pour le BP 2024 du budget principal – Présentation détaillée des propositions des services**

- **IV – Débat d’orientation budgétaire pour le BP 2024 des budgets annexes**

I.a – Exercice 2022 : contexte général d'amélioration de la situation des finances publiques*

➤ Au plan national

- Poursuite du rebond de l'activité : hausse du **Produit Intérieur Brut de +2,5%** après +6,8% en 2021.
- **Déficit public** en diminution : atteint 4,8% du PIB; baisse des dépenses publiques.
- La **dette publique** s'élève à 112% du PIB, en amélioration du fait de l'augmentation du PIB.

➤ Collectivités locales

- Malgré la **hausse rapide des dépenses de fonctionnement (+6%** dont +5% pour les frais de personnel), **l'épargne brute des collectivités a augmenté** de 4%, grâce à la dynamique de TVA.
- Hausse des investissements (effet rattrapage et hausse des prix)
- Dette en légère augmentation ; amélioration du **ratio de désendettement (> 4 ans)**.

➤ EPCI

- **Augmentation de l'épargne brute (+12%)** malgré l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+5% dont +7% pour les frais de personnel) du fait de l'augmentation des recettes de fonctionnement (+7%)
- **Hausse des dépenses d'investissement** de 7%, financé par une hausse des emprunts (+13%), le **ratio de désendettement** restant inférieur aux seuils d'alerte.

I.a - Situation de Nevers Agglomération en 2022 : marges de manœuvre retrouvées



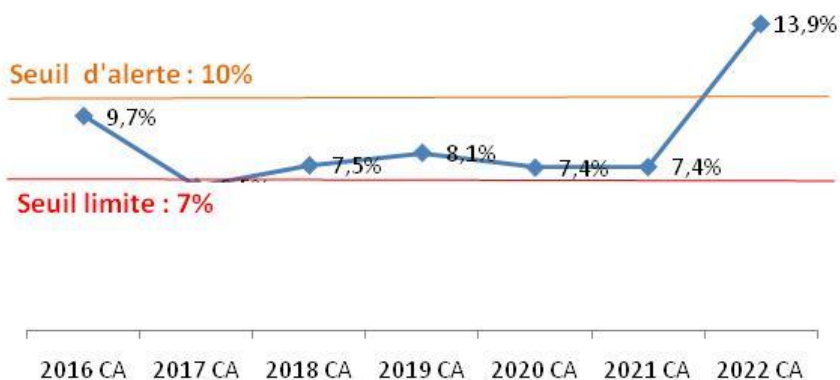
➤ Amélioration significative des soldes d'épargne (fonctionnement)

- L'augmentation des recettes (+12% soit +6M€ dont 2,5M€ lié à la TFPB) a été supérieure à l'augmentation des dépenses (+5% soit +2M€ dont +0,6M€ lié aux charges de personnel).
- Ce qui a conduit à un **doublage de l'épargne brute dégagée** (passée de 3,5M€ à 7,4M€), et à un **taux d'autofinancement de 14%** qui dépasse les seuils d'alerte pour la première fois depuis 2015

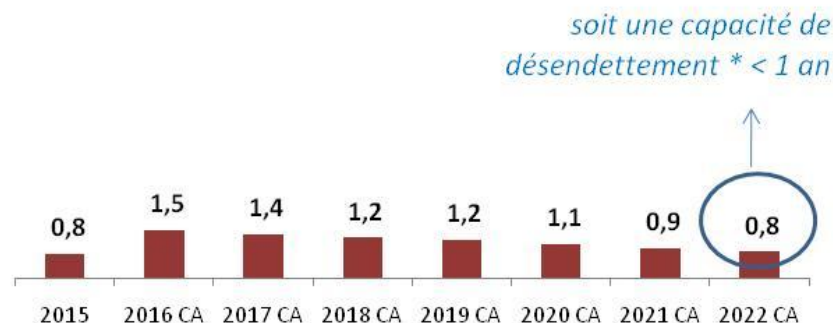
➤ Poursuite des investissements en préservant la capacité d'endettement

- Dépenses d'investissement réalisées : 5,9M€ (dont Café charbon 0,6M€, aire d'accueil GDV Pré Poitiers 0,6M€, aides Habitat 0,5M€, risques inondations 0,5M€).
- Aucun emprunt n'a été souscrit, ce qui a préservé la capacité d'endettement de la collectivité. Le fonds de roulement a également été abondé de 3,7M€.

Taux d'autofinancement *



Encours de dette au 31/12 (en M€)



I.a – Perspectives 2023 * : dégradation de la situation des collectivités mais stabilité pour les intercommunalités

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Dégradation de la situation financière des collectivités locales...

- Baisse potentielle de l'épargne brute des collectivités locales de -9% (dont -30% pour les départements)
- La croissance des recettes sera moins importante que prévue
 - Hausse de la TVA de 4,5% inférieure à 2022 (10%), donc une moindre capacité d'absorption de l'inflation
 - Baisse des recettes des droits de mutation (-20%) du fait de la crise immobilière
- Alors que la hausse des dépenses va se poursuivre
 - Maintien de l'inflation, avec un effet retard sur les prestations de service
 - Hausse des charges de personnel impactées (effet année pleine des mesures enregistrées dont hausse du point d'indice)
 - Hausse des taux d'intérêt

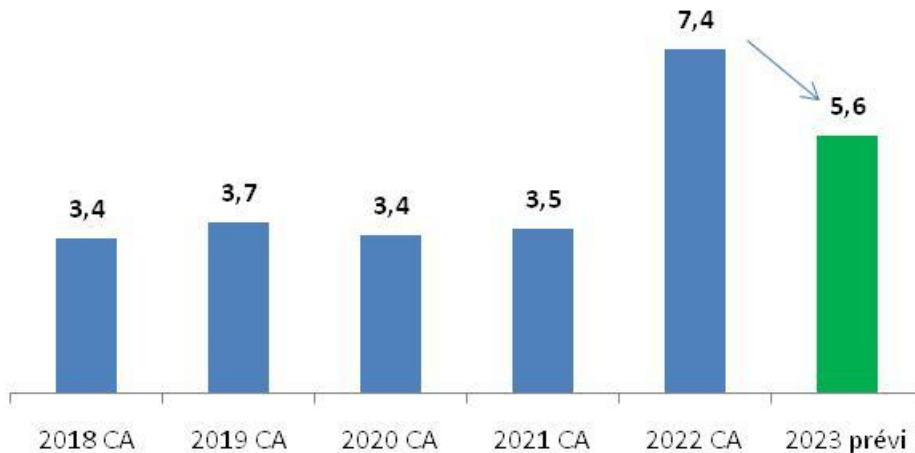
➤ ... mais stabilité voire amélioration de la situation financière des EPCI

- Maintien de l'épargne brute (+0,3%),
- malgré l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+8% hors Attributions de compensation et DSC, dont +7% pour les dépenses de personnel et +13% pour les charges à caractère général incluant les dépenses liées à l'énergie),
- compensée par la dynamique des recettes de fonctionnement (+6% hors reversements fiscaux aux communes, du fait de la dynamique de TVA bien que moindre que prévu et de la revalorisation des bases).
- Les investissements augmenteraient de 11% (effet prix et effet volume lié à des projets structurants), financés en partie par des emprunts en hausse (+8%), sans prélèvement sur le fonds de roulement.

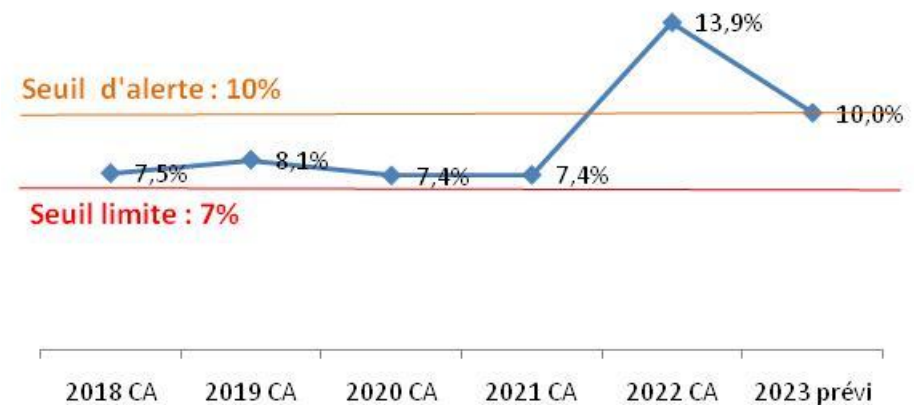
I.a – Perspectives 2023 : dégradation de la situation financière de Nevers Agglomération (1/4)

- **Une épargne brute (autofinancement) en diminution de 25% et un taux d'autofinancement au niveau du seuil d'alerte**
- L'augmentation des dépenses courantes (+7%) ne serait qu'en partie compensée par l'augmentation des recettes courantes (+3%), à quoi s'ajoute un résultat exceptionnel négatif (-0,4M€).
 - Ces évolutions (détaillées ci-après), conduiraient à un autofinancement brut en diminution de 1,8M€ à 5,6M€, correspondant à un taux d'autofinancement de 10% en diminution d'environ 4 points par rapport à 2022 et qui se situerait au niveau du seuil d'alerte.

Autofinancement brut * (en M€)



Taux d'autofinancement *



I.a – Perspectives 2023 : dégradation de la situation financière de Nevers Agglomération (2/4)

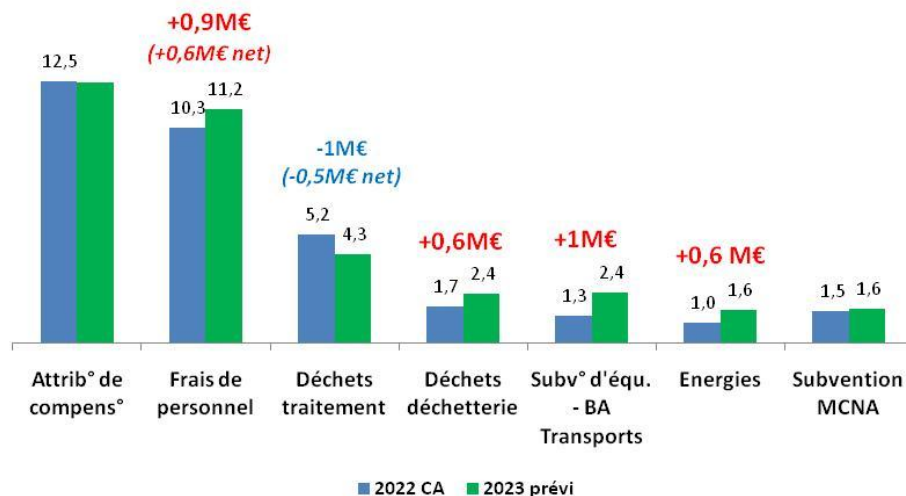
➤ Augmentation des dépenses de fonctionnement courantes : +3,1M€ soit +7%, dont :

- +1M€ d'augmentation de la subvention d'équilibre du budget annexe transport (+81%)
- +0,9M€ frais de personnel (+9%), en partie compensé par la hausse des recettes (+0,3M€)
- +0,6M€ dépenses d'énergie (+60%)
- +0,6M€ contrat déchetterie (+37%)
- Les attributions de compensation sont stables
- Le coût du traitement des déchets diminue (compensé par la baisse des refacturations)

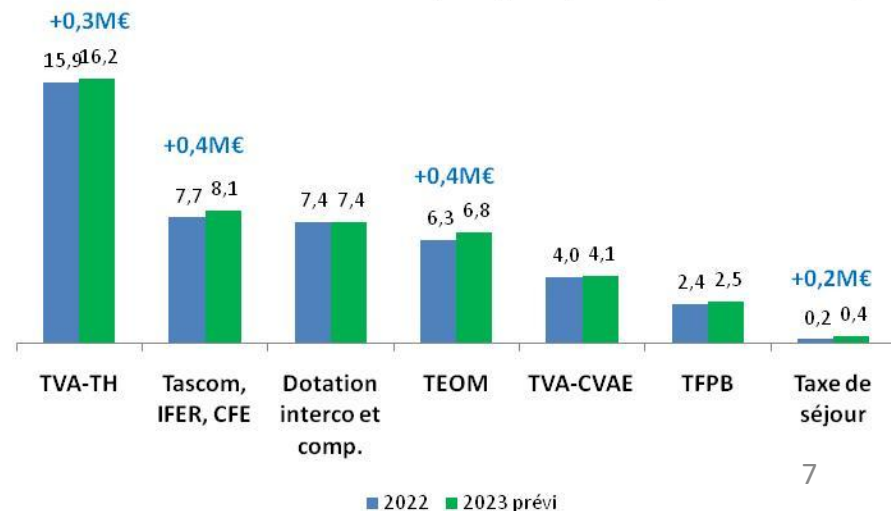
➤ Augmentation des recettes de fonctionnement courantes : +1,6M€ soit +3%, dont :

- +1,7M€ de recettes fiscales, malgré une dynamique TVA modérée (+0,3M€ soit +1,7% soit, incl. Régularisation de la recette 2022 - 0,1M€), portée par la TEOM (+0,4M€ du fait de la revalorisation des bases) et la Taxe de séjour (+0,2M€).
- Baisse de la dotation d'intercommunalité, compensé par la hausse des compensations
- Augmentation des refacturations de frais de personnel (+0,3M€)

Dépenses de fonctionnement - principaux postes (évolution 2022/23)



Recettes de fonctionnement - principaux postes (évolution 2022/23)



I.a – Perspectives 2023 : dégradation de la situation financière de Nevers Agglomération (3/4)

➤ Focus sur les principales augmentation des dépenses de fonctionnement courantes en 2023 :

<u>Poste de dépenses</u>	<u>Montant 2023 prévi.</u>	<u>Variation 2022/23</u>	<u>Commentaires – explications de l'augmentation entre 2022 et 2023</u>
Subvention d'équilibre budget annexe transport	2,3 M€	+1M€ (+81%)	-Augmentation du forfait de charges versé au délégataire, indexé principalement sur le coût des frais de personnel et le gazole. L'avenant en cours de signature prévoit un écrêtage du résultat du délégataire ce qui permettrait de réduire l'impact de -0,2M€.
Frais de personnel (charge nette des refacturations)	10,5 M€	+0,6M€ (+6%)	- Effet année pleine des créations et mutualisations de postes : +0,2M€ ; - Impact des mesures gouvernementales (revalorisation du point d'indice, etc.) : +0,2M€ ; - autres variations (dont augmentation des coûts liés aux contrats de collecte déchets) : 0,2M€.
Dépenses d'énergie	1,6M€	+0,6M€ (+60%)	Augmentation des coûts de l'énergie.
Contrat déchetterie	1M€	+0,6M€ (+37%)	Nouveau marché depuis le 1 ^{er} mars 2023 -> augmentation des coûts du fait de l'augmentation des coûts de transport

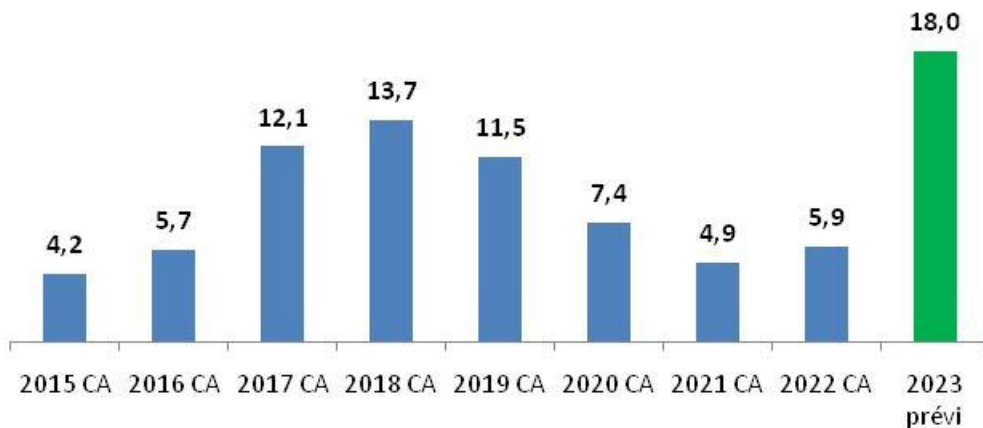
I.a – Perspectives 2023 : dégradation de la situation financière de Nevers Agglomération

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
 Reçu en préfecture le 08/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Poursuite de la réalisation du programme d'investissements, en préservant la capacité d'endettement de la collectivité

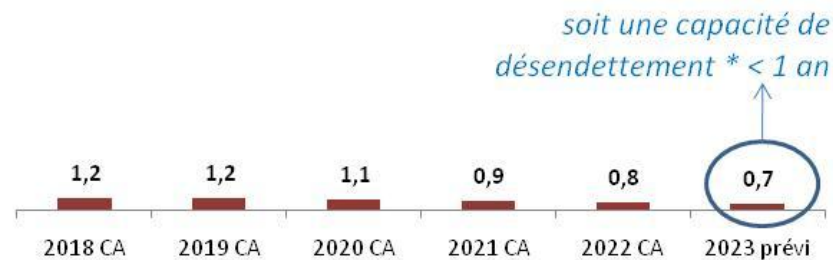
- Le volume d'investissements prévus pour 2023 serait d'environ 18M€, ce qui inclut notamment les projets suivants :
 - 5 M€ pour les déchetteries
 - 3 M€ unité de traitement (Nox)
 - 2 M€ pour le centre expo
 - 1,4 M€ aire d'accueil des gens du voyage (dont 1M€ Pré Poitiers et 0,4 M€ Varennes-Bourg)
- Le financement de ces investissements sera assuré sans emprunt.
- L'absence d'emprunt nouveau maintient l'endettement à un solde < 1M€ donc à un niveau bas, qui correspond à un **ratio de désendettement d'environ < 1 an** qui resterait donc encore largement inférieur au seuil d'alerte communément admis (12 ans).
- La capacité d'endettement de la collectivité pour financer le programme d'investissements de la fin de mandat est donc préservée.

Dépenses réelles d'investissement (en M€)



Encours de dette au 31/12 (en M€)

seuil d'alerte : 12 ans



I.b – Analyse des principales dispositions du projet de loi de finances pour 2024 concernant les collectivités locales*

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

S²LO

- **Le cadre proposé marque un retour aux logiques antérieures :**
 - Fin des dispositifs d'aides exceptionnelles aux collectivités (suppression du « filet de sécurité »)
 - Concentration et spécialisation des financements : effort porté notamment sur la DSU-DSR et ciblage des aides sur des fonds dédiés dans une logique de soutien à la transition environnementale (Fonds vert, verdissement de la DETR et de la DSIL)
 - Fonctionnement des dotations à enveloppe fermée (-> financement des 2/3 de la hausse de la dotation d'intercommunalité de 90M€ par une baisse de la Dotation de Compensation -> impact net +30M€)
- **Et inclut la correction des effets de mesures antérieures :**
 - Compensation de la réforme de la Taxe sur les logements vacants
 - Cf. suite ci-contre
- Décalage de la réforme de la CVAE pour les entreprises (étalement sur 4 ans)
- Correction de l'assiette de FCTVA en intégrant les aménagements de terrain dans l'assiette automatisée
- **Des demandes non prises en compte à ce stade :**
 - Non indexation des dotations
 - Suppression des aides financières pour lutter contre la hausse des prix de l'énergie
 - Absence de dispositions relatives au versement mobilité et au financement du transport collectif en général (hausse du VM, baisse de la TVA)
 - Des réponses en attente concernant les modalités de répartition de la dynamique de TVA-CVAE
- **Information en attente :** % de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



II - Débat d'Orientation Budgétaire du BP 2024 – éléments de synthèse

II.a - Point d'avancement du calendrier de l'élaboration budgétaire (adopté le 21/06)

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
 Reçu en préfecture le 08/12/2023
 Publié le 21/06/2024
 ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

étapes		Conseil Communaux	Bureau Communaux	Vice- Présidents	VP finances	Codir	Service finances	Services
semaines 22 à 24	Elaboration puis validation de la note de cadrage budgétaire -> puis diffusion aux services		21-juin		X		X	
	semaine 25 19/06 - 23/06							
	semaine 26 25/06 - 30/06							
Juillet	rdv trimestriels avec les services centrés sur la section d'investissement : mise à jour des projections 2023 -> DM 3 (sept.) et premier jet BP2024	30/09 - DM 3					X	X
	semaine 27 03/07 - 07/07							
	semaine 28 10/07 - 13/07							
Août	Préparation des demandes par les services et les VP pour le BP 2024, en fonctionnement et en investissement -> date limite le 08/09			X				X
	semaine 29							
	semaine 30							
	semaine 31							
	semaine 32							
Septembre	rendez-vous BP avec les services -> analyse des demandes, ajustements				X		X	X
	semaine 33							
	semaine 34							
Octobre	consolidation, premiers arbitrages				X	X	X	
	semaine 35 28/09 - 01/10							
	semaine 36 04/09 - 08/09							
Novembre	rendez-vous avec les VP et services			X	X		X	X
	semaine 37 11/09 - 15/09							
	semaine 38 18/09 - 22/09							
Décembre	arbitrages définitifs	17/11 envoi		X	X	X	X	
	semaine 39 25/09 - 29/09							
	semaine 40 02/10 - 06/10							
Vote du DOB	vote du DOB	25-nov						
	semaine 41 09/10 - 13/10							
	semaine 42 16/10 - 20/10							
Vote du BP	vote du BP	16-déc						
	semaine 43 23/10 - 27/10							
	semaine 44 30/10 - 03/11							
Vote du BP								
	semaine 45 05/11 - 10/11							
	semaine 46 13/11 - 17/11							
Vote du BP								
	semaine 47 20/11 - 24/11							
	semaine 48 27/11 - 01/12							
Vote du BP								
	semaine 49 04/12 - 08/12							
	semaine 50 11/12 - 15/12							

Etapes réalisées dans le respect du calendrier prévu

Phase de débat du 06/11 au 15/12

II.a – Précisions méthodologiques complémentaires pour l'élaboration du BP 2024

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

S²LO

- **Proposition de report** - Il est proposé de reporter l'inscription budgétaire des points suivants lors d'une première Décision Modificative de 2024 ; il est attendu que ces points génèrent des inscriptions en dépenses et en recettes de façon à ne pas avoir d'impact significatif sur les équilibres budgétaires globaux :
 - **Impact de l'intégration des communes de St Eloi et Tronsanges :**
 - Le processus de délibération est en cours au niveau des communes membres de l'Agglomération.
 - Des discussions avec les nouvelles communes adhérentes sont également à mener pour dimensionner les services publics communautaires à déployer sur leur territoire.
 - Les impacts financiers résulteront de la CLECT qui sera réunie pour statuer spécifiquement sur ce sujet courant 2024.
 - **Impact des dépenses des services communs hors dépenses de personnel**
 - Les services concernés sont le services marchés publics et le service informatique.
 - Les crédits relatifs aux frais de personnel pour ces services seront inscrits dès le BP 2024.
 - Il est proposé d'inscrire les autres dépenses communes en DM, le temps d'évaluer plus précisément les volumes financiers et de définir les modalités d'inscription budgétaire.
 - **Impact de l'intégration des travaux des digues de l'Etat (programme PAPI)**
 - Ces investissements sont a priori sans impact budgétaire car les financements liés à ces opérations sont également transférés – *confirmation par les financeurs en attente*

II.a - Rappel du cadrage financier adopté pour préserver les marges de manœuvre



➤ Fonctionnement : viser un taux d'autofinancement* entre 11% et 13%.

- Inférieur au CA 2022 (taux réalisé 14%) pour tenir compte de l'impact du contexte d'inflation.
- Supérieur aux seuils d'alerte (10%) pour préserver les capacités financières au vu des futurs équipements et services publics associés à mettre en œuvre.

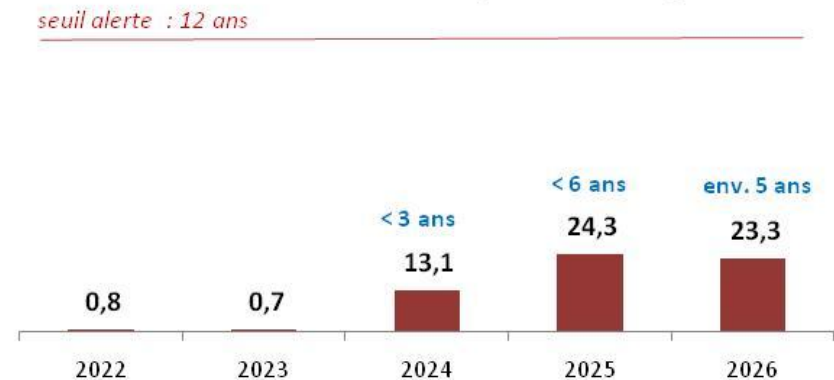
BP 2024 - Taux d'autofinancement cible



➤ Investissement : viser un ratio de désendettement entre 2 et 3 ans

- Objectifs : réaliser le programme d'investissement prévu, en finançant par emprunt dans un volume qui préserve les capacités d'endettement de la collectivité.
- correspond à un solde de dette maximum compris entre 10M€ et 18M€ à fin 2024, en fonction de l'autofinancement dégagé.

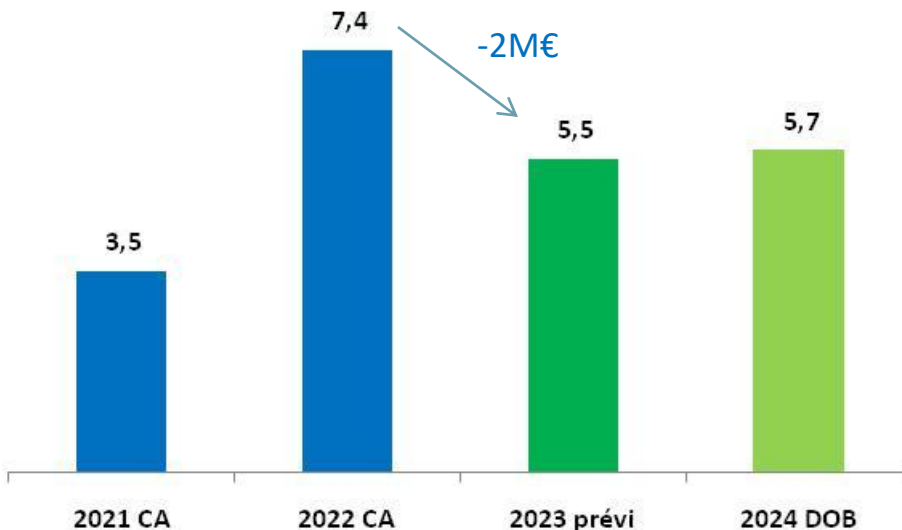
solde de dette en M€ / capacité de désendettement (en années)



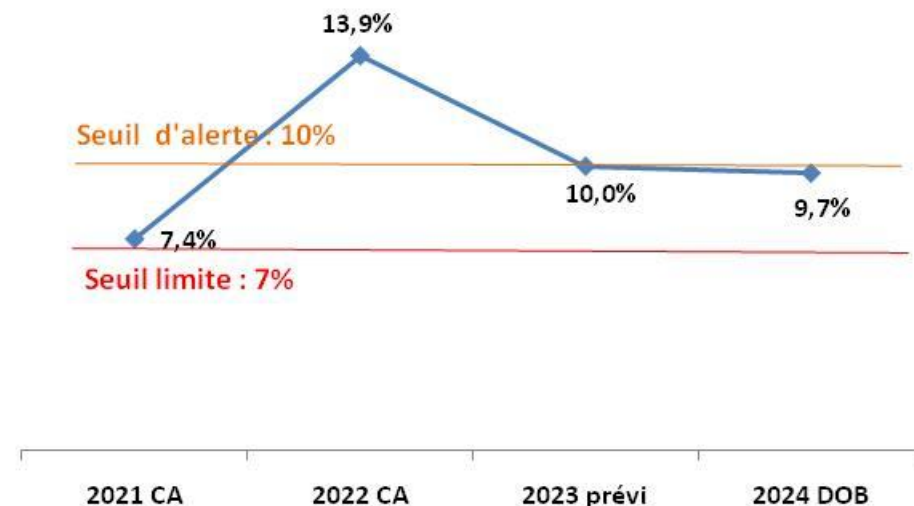
II.b – DOB 2024 Synthèse des propositions des services

- **Fonctionnement : un montant d'épargne brute stable pour 2024 mais un taux d'autofinancement inférieur à la cible et au seuil d'alerte**
 - L'épargne brute serait d'environ 5,7M€ soit un montant proche de 2023 et en baisse de 1,4M€ par rapport à 2022.
 - Le taux d'autofinancement serait de 9,7%, donc inférieur au seuil d'alerte (10%) et inférieur à la cible (12%), ce qui représente un risque pour la situation financière de l'EPCI à terme compte tenu des perspectives 2025 et 2026, décrites ci-après.

Prospective - autofinancement (en M€)



Prospective - taux d'autofinancement (en %)

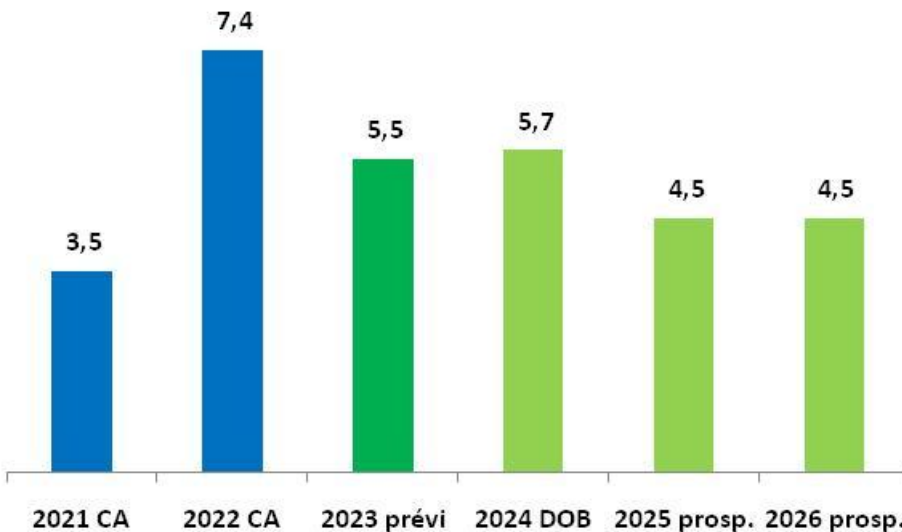


II.b – DOB 2024 Synthèse des propositions des services

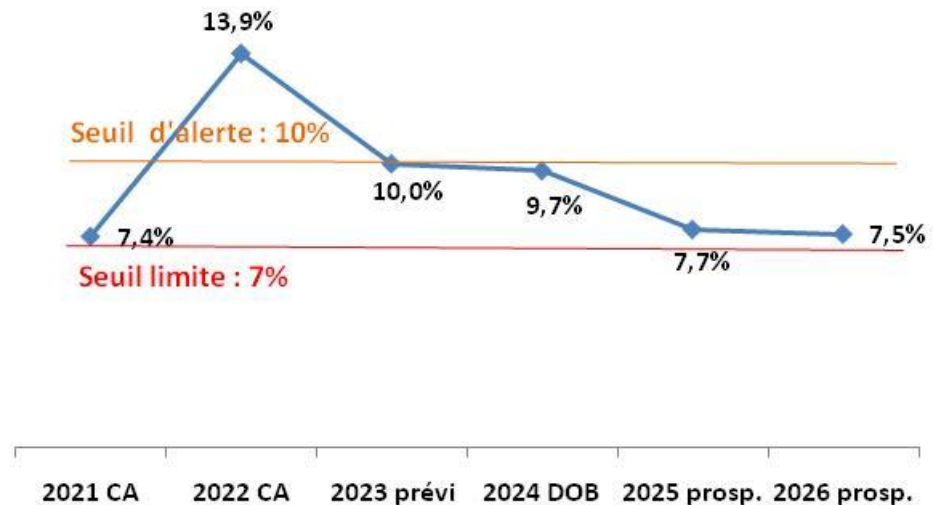
➤ Fonctionnement – éléments de prospective (résultats provisoires) : risque d'atteinte de nouveau un taux d'autofinancement proche du seuil critique

- La baisse de l'autofinancement entre 2024 et 2026 serait liée principalement à l'augmentation des frais de personnel (2024) puis aux charges financières liées aux emprunts nécessaires à la réalisation de nouveaux équipements structurants pour le territoire ainsi qu'aux coûts d'exploitation de ces équipements (Centre expo, Maison des étudiants, Aire d'Accueil des gens du voyage, Entrée Sud, etc.) ; ces effets sont complétés par d'autres éléments : mise en oeuvre du plan d'action culture, renouvellement de la flotte de véhicules du budget annexe transports, etc.
- Ces hausses seraient seulement partiellement compensées par des recettes supplémentaires (redevance spéciale, gemapi) ou des diminutions de dépenses (subvention Maison de la culture).

Prospective - autofinancement (en M€)



Prospective - taux d'autofinancement (en %)



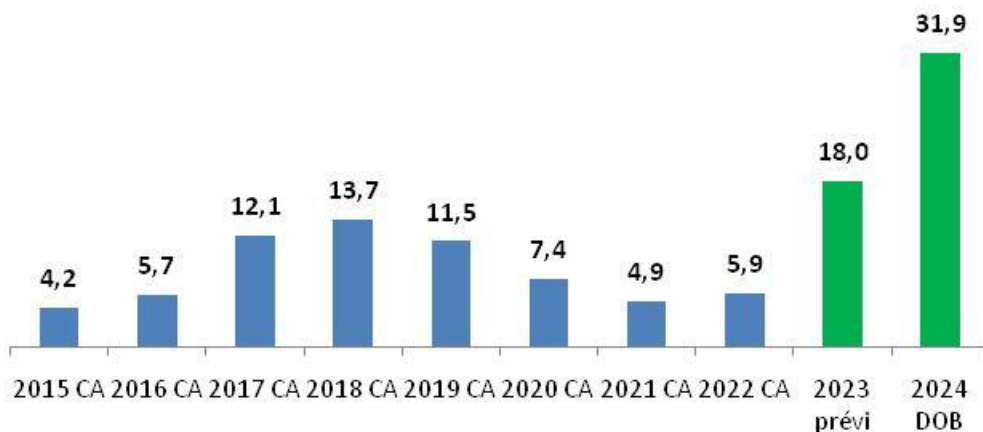
II.b – DOB 2024 Synthèse des propositions

➤ Un programme d'investissement ambitieux, en partie financé par la souscription d'emprunts dans une stratégie d'endettement maîtrisé (conforme au cadrage)

- Le volume d'investissements prévus pour 2024 est de 32M€ dont :
 - 7M€ pour les déchetteries
 - 6M€ pour le centre expo
 - 6M€ pour le programme PAPI
 - 4M€ pour l'opération de requalification de l'Entrée Sud
 - 1 M€ Bassin des chamonds
- Le financement de ces investissements va nécessiter la souscription d'emprunts pour compléter les subventions et les apports en fonds propres qui seront limités compte tenu du niveau du fonds de roulement atteint fin 2022.
- Le montant d'emprunt nécessaire est évalué à 15M€. Ce montant d'emprunt conduit à un ratio de désendettement d'environ 2,9 ans qui resterait donc inférieur à 3 ans, conforme au cadrage financier.

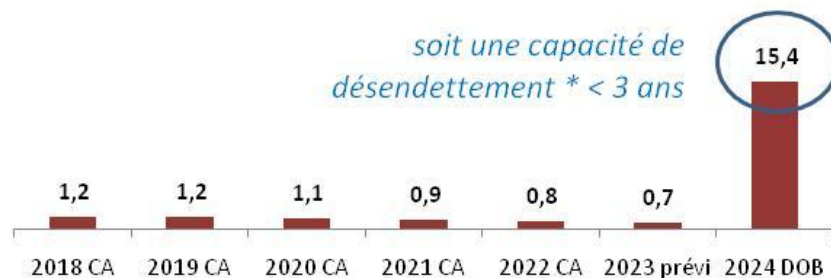
(cf. ci-après III.c liste détaillée)

Dépenses réelles d'investissement (en M€)



Encours de dette au 31/12 (en M€)

seuil alerte : 12 ans



III.a – DOB 2024 - propositions d'orientations

- **Proposition d'orientations pour la trajectoire financière pluri-annuelle:**
 - **En section de fonctionnement**, il est proposé de **tendre vers un taux d'autofinancement proche de 10%** à fin 2026, pour préserver la situation financière de la collectivité et de sa capacité d'investissement.
 - **En section d'investissement**, il est proposé de **maintenir le ratio de la capacité de désendettement à un niveau inférieur à 6 ans**, significativement en-deçà des premiers seuils d'alerte communément admis. D'après les prévisions disponibles à ce stade, contenir l'endettement à 25M€ à fin 2026 permettrait d'atteindre cet objectif.

- **Proposition de création d'un groupe de travail dédié à l'évaluation financière des politiques publiques et à la définition d'orientations permettant de respecter la trajectoire financière pluri-annuelle**
 - Ce groupe de travail aura pour objectif d'évaluer le coût des différentes politiques publiques mises en œuvre par l'EPCI.
 - Ces travaux seront mis en cohérence avec ceux d'un groupe de travail chargé de réaliser une évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi qu'avec les propositions d'organisation des services correspondantes qui seront formalisées par la direction RH.
 - A l'issue de ces travaux, des orientations financières seront proposées, qui pourront être reprises dans la lettre de cadrage du BP 2025.

III - Débat d'Orientation Budgétaire du BP 2024

– présentation détaillée des propositions des services

III - DOB 2024 – présentation détaillée des propositions des services

a. Dépenses de fonctionnement

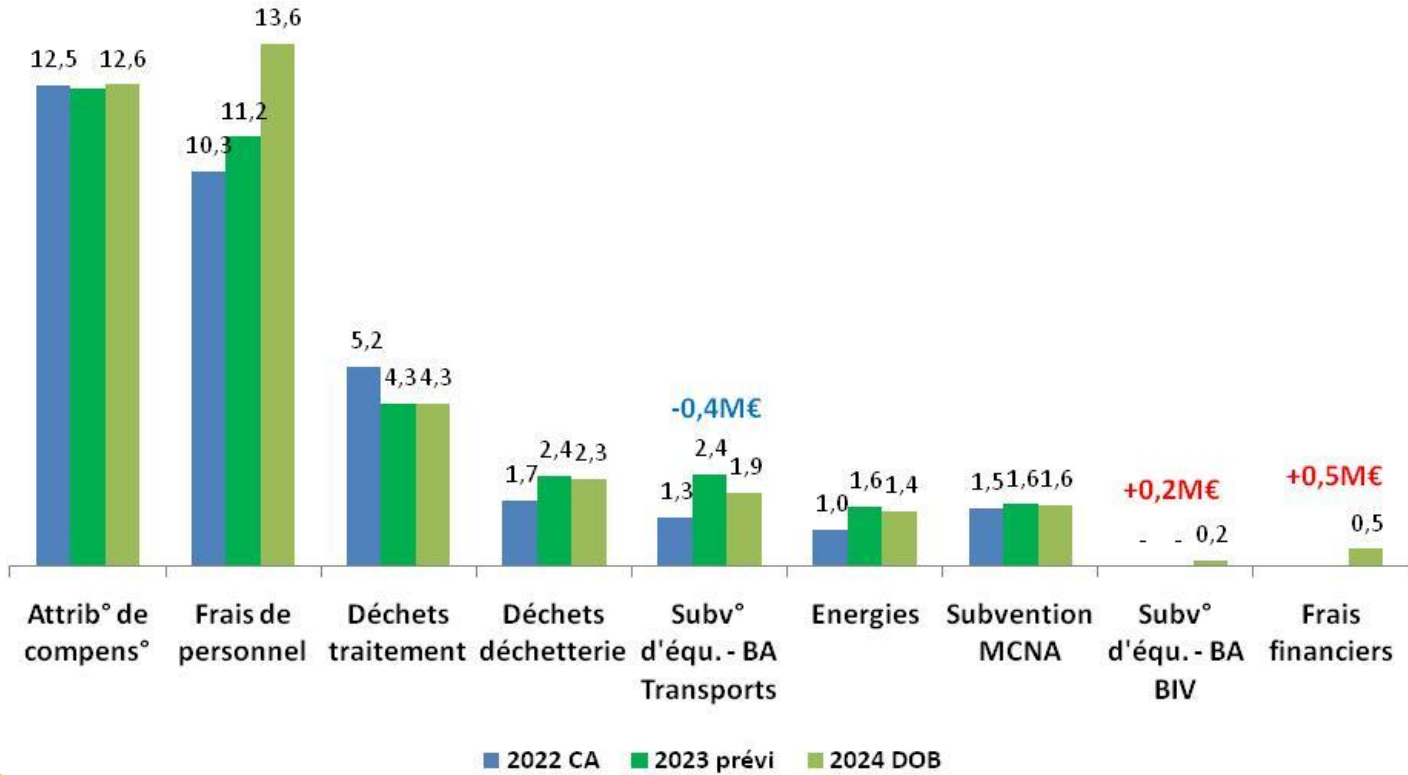
III.a – DOB 2024 Synthèse des propositions des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
 Reçu en préfecture le 08/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement courantes : +2,2M€ soit +4%**
 - L'évolution attendue pour les principaux postes de dépenses serait la suivante :

Dépenses de fonctionnement courantes - principaux postes (évolution 2022/23/24)

+2,4M€ (+1,0M€ net des refacturations)



Ces postes de dépenses représentent **73% des dépenses courantes totales 2024**

III.a – DOB 2024 Synthèse des propositions des communes – dépenses de fonctionnement

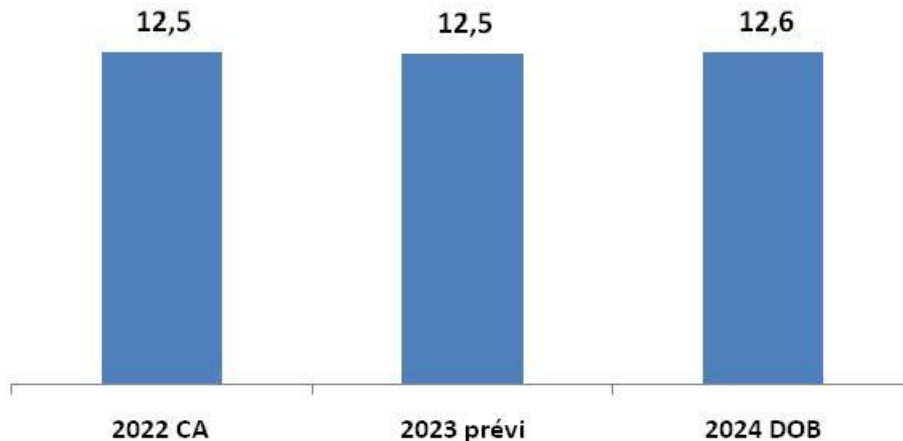
Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Attributions de compensation – chapitre 014

Rappels généraux

- Les AC représentent près de 30% des dépenses de fonctionnement totales de l'EPCI.
- Leur montant est figé et ne varie chaque année qu'en fonction de l'utilisation du service ADS
- Leur montant est figé et ne peut varier qu'en fonction des modalités de financement des services communs ADS, archives, etc.

Attribution de compensation (en M€)



Propositions pour le BP 2024 - arbitrages

- Le montant prévu à ce stade correspond au montant de base des Attributions de compensation.
- Il est susceptible d'être impacté par les éléments suivants :
 - Transfert de la salle d'escrime : diminution des AC de la Ville de Nevers -> impact environ 63k€ (à revoir en fonction de l'évolution des coûts de cet équipement)
 - Transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage de Varennes-Bourg (si pas déjà intégré en 2023) -> impact 7k€
- L'intégration éventuelle de nouvelles communes membres au 1^{er} janvier donnerait également lieu à l'ajout d'un montant pour chaque commune. Ce montant sera évalué lors d'une CLECT dédiée à organiser courant 2024.

➔ **Arbitrages ?**

III.a – DOB 2024 Synthèse des propositions des services – dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
 Reçu en préfecture le 08/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Frais de personnel (chapitres 012, 011 et 65)

Rappels généraux

- Les frais de personnel représentent le 2^{ème} poste de dépenses de l'Agglomération avec une charge brute estimée à 11,2M€ en 2023, soit 10,6M€ après refacturations (aux budgets annexes et à la Ville de Nevers pour les services communs).
- Le montant de la charge nette a augmenté de 0,6M€ en 2023 soit +6% (cf. supra partie I).

Propositions pour le BP 2024

- Les prévisions pour 2024 tablent sur une augmentation d'environ +2,4M€ en valeur brute, soit +1,0M€ après refacturations, avant arbitrages sur la temporalisation des postes vacants et à créer et réflexion sur l'optimisation de certaines gestions.
- Cette évolution s'explique par les facteurs suivants présentés ci-dessous :

données en k€	2023 prévi	réorganis° des services	Mesures gnmt revalorisation	Autres créations de poste	postes vacants	GVT	Autres mesures à arbitrer **	2024 DOB	var° 23/24	
Ch. de personnel brutes *	11 190	1 974	300	290	-	476	50	250	13 578	2 388
refacturations	- 609	- 1 358							- 1 967	- 1 358
charge nette	10 581	616	300	290	-	476	50	250	11 611	1 030
autres recettes associées				-	150					
Impact budgétaire total					140					

* chapitres 012, 011, 65

** prime pouvoir d'achat, CET, etc.



Arbitrages (cf. DOB RH)

III.a – DOB 2024 Synthèse des propositions des communes – dépenses de fonctionnement

➤ Contrats déchets : déchetterie et traitement

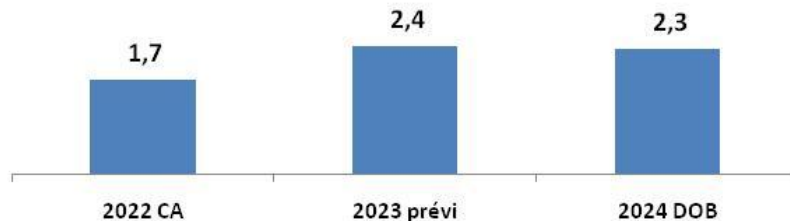
Déchetterie

- Ce poste de dépenses (chapitre 011, art 611) devrait représenter 2,4 M€ en 2023 soit 5% des dépenses courantes totales.
- Ce montant de dépenses a augmenté de 0,6M€ en 2023 du fait de la mise en œuvre d'un nouveau contrat au 1^{er} mars 2023. Les volumes restent stables.
- L'évolution attendue pour 2024 est une légère diminution de -60k€.

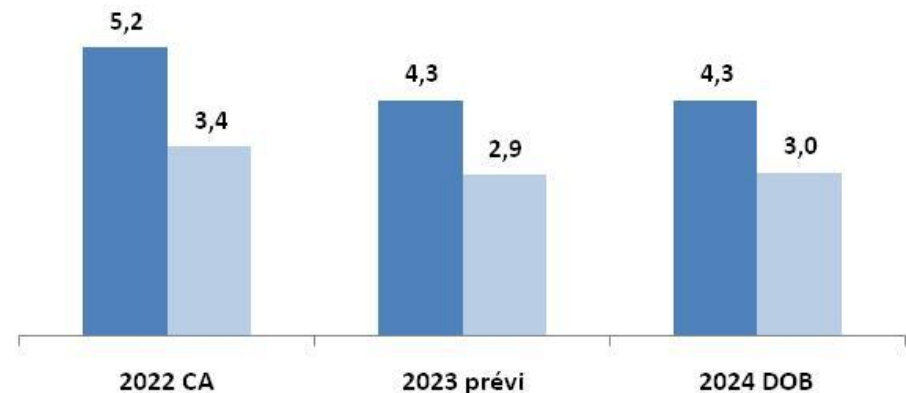
Traitement

- Ce poste de dépenses (chapitre 011, art 611) devrait représenter 4,3 M€ en 2023 soit 9% des dépenses courantes totales.
- Ce montant de dépenses a diminué de 1M€ en 2023 du fait de la mise en œuvre d'un nouveau contrat.
- L'évolution attendue pour 2024 est une stabilité.
- *Après refacturation aux communes la charge nette serait en baisse de 0,4M€ à 0,5M€ en 2024 par rapport à 2022.*

Déchets - déchetterie (M€)



Déchets - traitement (en M€)



III.a – DOB 2024 Synthèse des propositions des dépenses – dépenses de fonctionnement

➤ Subvention d'équilibre du budget annexe Transport

Rappels généraux

- Ce poste de dépenses (chapitre 65, art. 657351) devrait représenter 2,4 M€ en 2023 soit 5% des dépenses courantes totales.
- L'augmentation de 1M€ en 2023 résulte principalement de l'actualisation du montant de prestation versé au délégataire (indexée surtout sur le coût des frais de personnel et le gazole) cf. supra partie I.
- L'augmentation sera ramenée à +0,8M€ suite à la signature d'un avenant (en cours de signature) qui acte un écrêtage du résultat de l'exploitant.

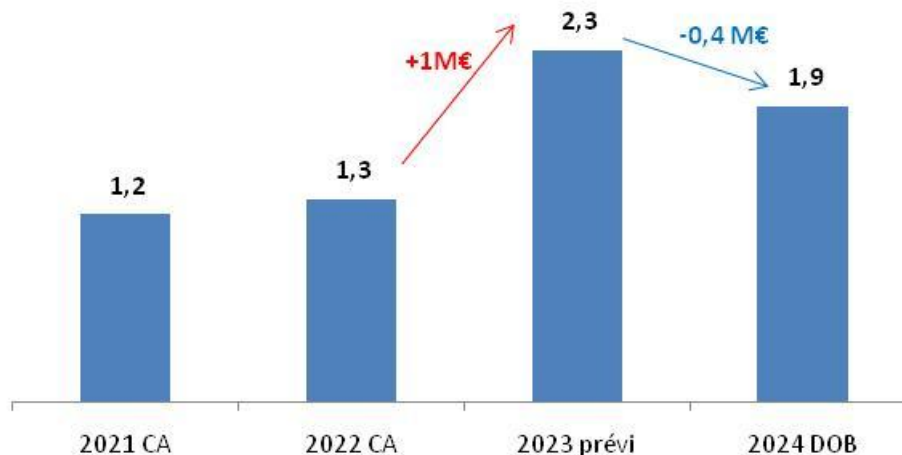
Propositions pour le BP 2024

- L'évolution attendue pour 2024 est une diminution de 0,4M€ qui résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : diminution du coût de la sous-traitance, complété par d'autres baisses de dépenses et une prévision d'augmentation des recettes VM et billetterie.



Arbitrages (cf. DOB Budget Annexe Transport)

Subv d'équilibre - BA Transport (en M€)



III.a – DOB 2024 Synthèse des propositions des commissions – dépenses de fonctionnement

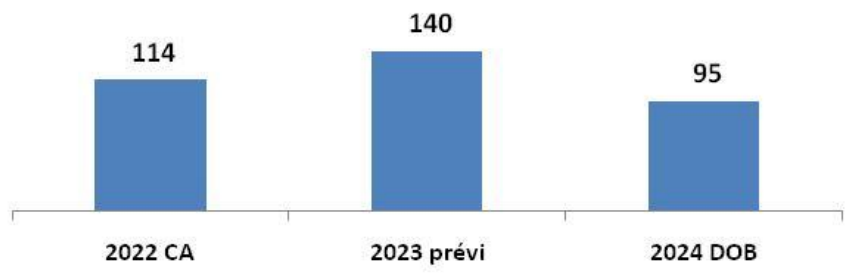
Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Autres subventions d'équilibre

Subvention Budget annexe Port de la jonction

- Une subvention d'équilibre est versée au Budget annexe censé pourtant être autonome financièrement.
- Le montant de la subvention devrait augmenter en 2023 du fait de l'augmentation aux usagers des charges de fluides dont la refacturation n'a pas été ajustée en conséquence ; les charges d'amortissement augmentent également suite aux investissements (bateaux élec.).
- Le montant de la subvention devrait baisser en 2024 du fait d'une baisse des charges et de leur refacturation ajustée (-> nécessite une délibération).

Subvention Budget Annexe Port de jonction (en k€)

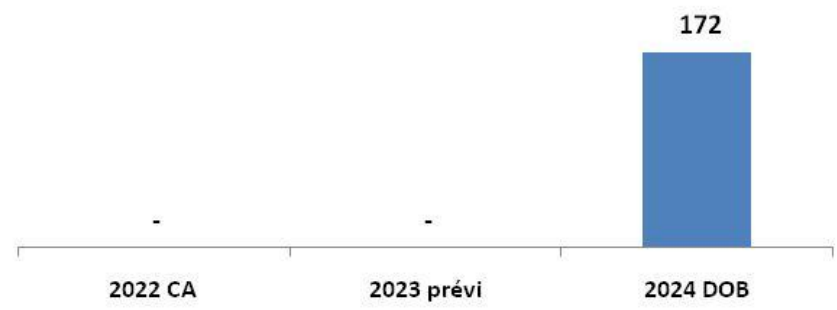


➔ **Arbitrages ? (cf. DOB BA Port)**

Subvention Budget annexe BIV (Immobilier à vocation économique)

- Une subvention d'équilibre pourrait être versée pour la première fois au Budget annexe BIV censé pourtant être autonome financièrement.
- Cette situation résulte d'une dégradation des résultats prévisionnels du fait :
 - de problématiques de remplissage (départ d'occupants, en l'occurrence SNCF ; lancement de la partie B5, logique d'incubateur)
 - de la constatation d'un amortissement de l'équipement

Subvention Budget Annexe BIV (en k€)



➔ **Arbitrages ? (cf. DOB BA BIV)**

III.a – DOB 2024 Synthèse des propositions des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Dépenses d'énergie

Rappels généraux

- Les dépenses d'énergie regroupent l'électricité, le gaz et le réseau de chaleur.
- L'ensemble de ces dépenses pourrait représenter 1,6 M€ en 2023 soit 3% des dépenses courantes.
- Elles devraient avoir augmenté de 0,6M€ en 2023, du fait de l'augmentation des coûts d'électricité.

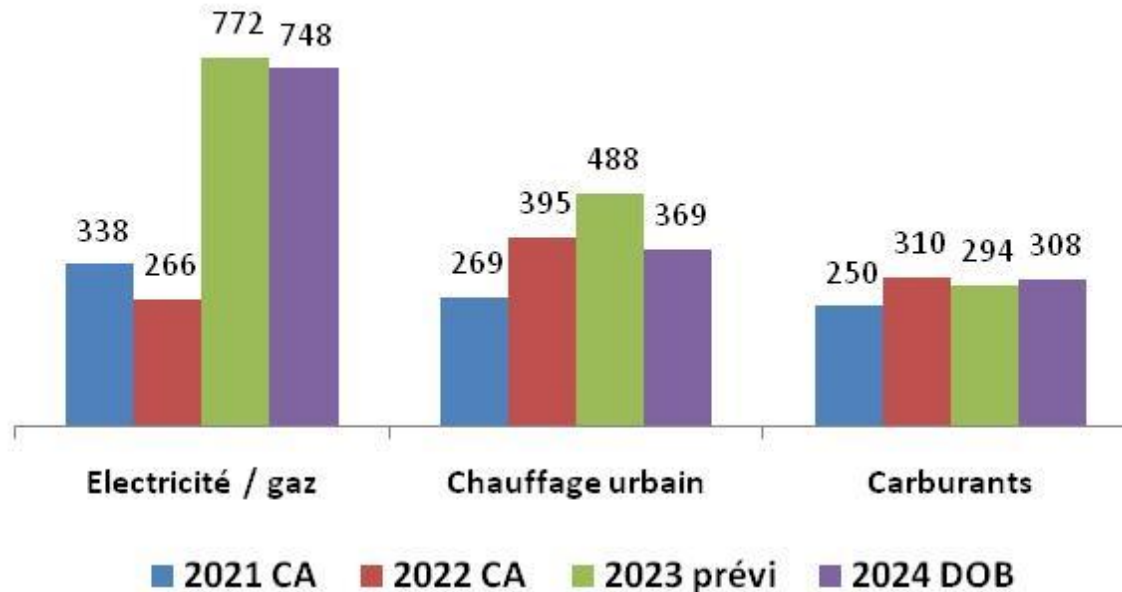
Propositions pour le BP 2024

- Les dépenses d'énergie pourraient diminuer de 0,1M€ en 2023 du fait de la diminution des dépenses de chauffage urbain.
- Les dépenses d'électricité sont à ce stade maintenues à un niveau proche de 2023.

Dépenses d'énergie (en k€)



Arbitrages ?



III.a – DOB 2024 Synthèse des propositions des communes – dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

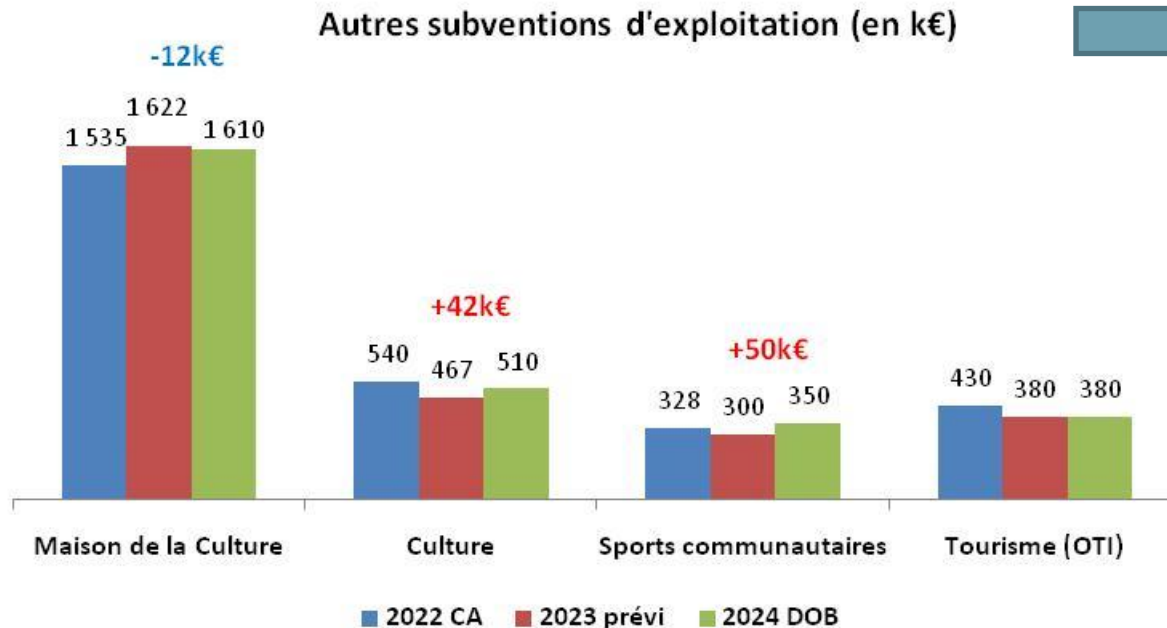
➤ Autres subventions d'exploitation

Subvention Rappels généraux

- Les autres subventions d'exploitation sont versées principalement à la Maison de la culture, aux autres organismes culturels, aux organismes sportifs, ainsi qu'à l'Office de Tourisme.
- L'ensemble de ces subventions représentent environ 7% des dépenses courantes de la collectivité.
- Les montants versés augmenteraient de 2% en 2023.

Propositions pour le BP 2024

- Les prévisions pour 2024 tablent sur les principales évolutions suivantes :
 - Maison de la culture: -12k€ suite au renouvellement du contrat (en cours)
 - Autres organismes cultures : +42k€ (carbone café)
 - Sports : +50k€ en hausse du fait de la reprise de la salle d'escrime (à compenser en AC)



Arbitrages ?

III.a – DOB 2024 Synthèse des propositions des dépenses de fonctionnement

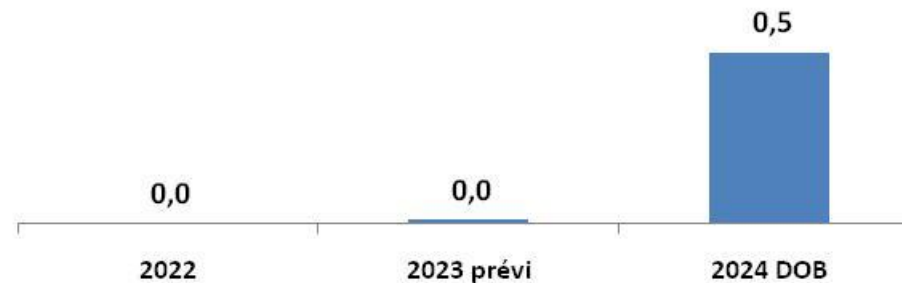
Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Frais financiers

Propositions pour le BP 2024

- Les prévisions pour 2024 tablent sur une augmentation significative des frais financiers du fait de la souscription d'emprunts pour financer la construction de nouveaux équipements.
- Les frais financiers calculés pour 2024 reposent sur les hypothèses suivantes
 - Montant d'emprunt : 15M€
 - Taux d'emprunt : 4,5%
 - Souscription des emprunts en cours d'année
(données provisoires en cours d'étude)

Frais financiers (en M€)



III - DOB 2024 – présentation détaillée des propositions des services

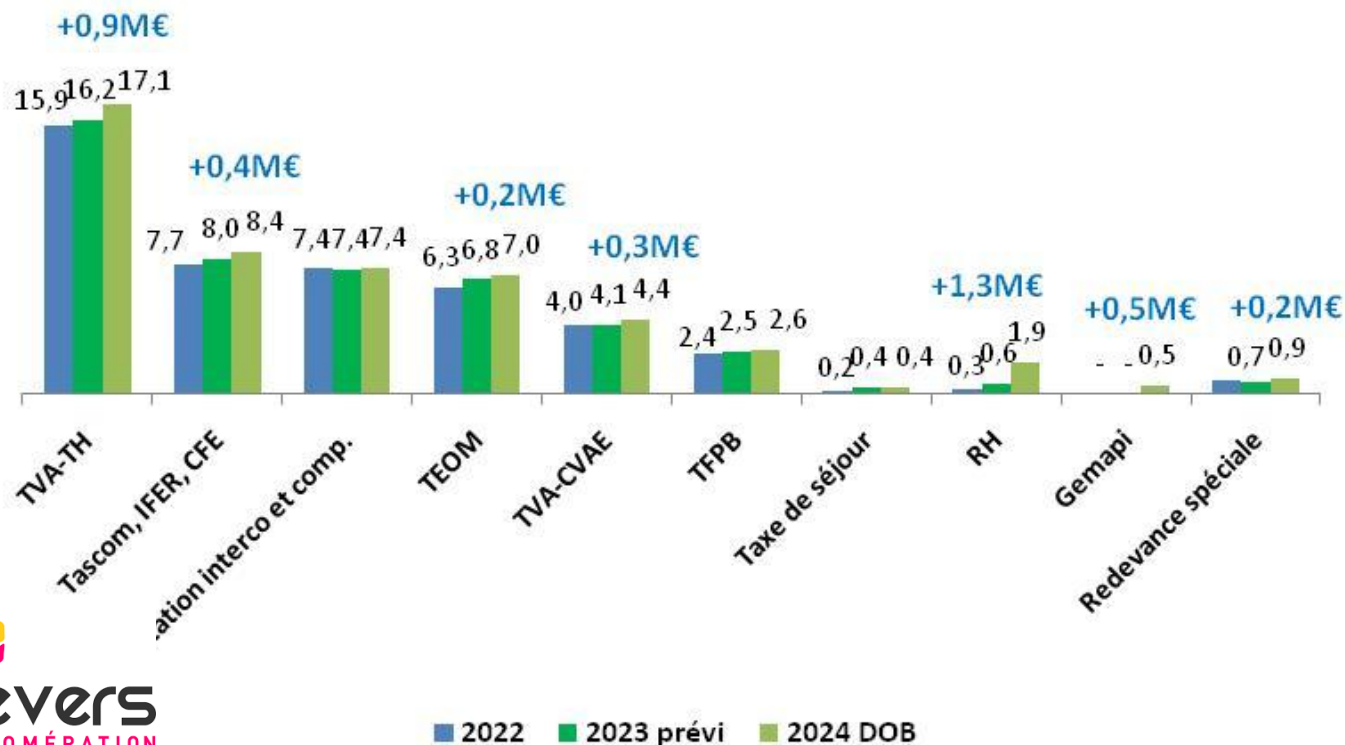
b. Recettes de fonctionnement

III.b – DOB 2024 Synthèse des propositions recettes de fonctionnement

➤ Augmentation des recettes de fonctionnement courantes : +3,0M€ soit +5,5%

- Hors refacturations des frais de personnel, l'augmentation serait de +3,2%, soit un niveau légèrement inférieur à celui de l'augmentation des dépenses de fonctionnement nettes des refacturations de personnel.
- Les prévisions n'intègrent pas d'augmentation des taux (hors effet Gemapi).
- L'augmentation des recettes serait portée principalement par la dynamique des recettes de TVA, complétée par l'instauration de la taxe Gemapi, comme indiqué ci-dessous :

Recettes de fonctionnement - principaux postes (évolution 2022/24)



Ces postes de recettes représentent **87% des recettes courantes totales 2024**

III.b – DOB 2024 Synthèse des propositions des commissions – recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

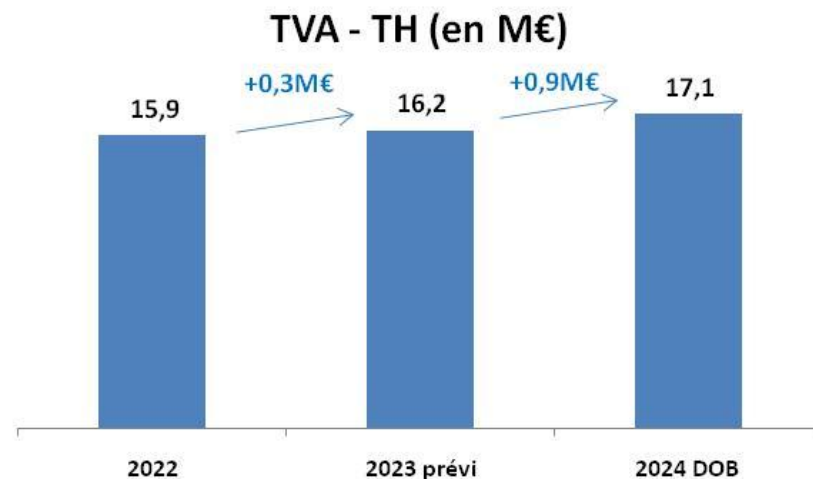
➤ Fiscalité – recettes de TVA TH

Éléments généraux

- La fraction de TVA – TH a été instaurée pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Le montant initial a été fixé de façon à compenser à l'€ près la perte de recettes. Il évolue ensuite en fonction de la dynamique de la TVA nationale, qui semble suivre l'évolution du PIB national et de l'inflation.
- Chaque année, le montant versé correspond à la fraction du montant prévisionnel de TVA nationale de l'année en cours ainsi qu'un ajustement du montant versé au titre de l'année N-1 une fois le montant définitif de TVA nationale arrêté.
- En 2023, l'augmentation sera moins forte que prévu d'une part car le montant prévisionnel de TVA a été revu à la baisse et d'autre part car la régularisation du montant 2022 est défavorable (les demandes de remboursement et dégrèvements ayant été plus élevés qu'anticipés par l'Etat).

Evolution pour 2024

- En 2024, le montant proposé est cohérent avec celui du PLF. L'augmentation correspond à la poursuite de l'augmentation du montant au titre de l'année N et un effet régularisation moindre qu'en 2023.



III.b – DOB 2024 Synthèse des propositions recettes de fonctionnement

➤ Fiscalité – recettes de TVA CVAE

Éléments généraux

- La fraction de TVA – CVAE a été instaurée pour compenser la suppression programmée de la CVAE. Le montant initial a été fixé de façon à compenser à l'€ près la perte de recettes calculé en fonction des recettes perçues entre 2020 et 2023, à quoi s'ajoute un montant correspondant à la part « attractivité » qui répartit l'augmentation du montant de la CVAE nationale.
- Le produit national prévisionnel 2023 révisé est supérieur aux produits de CVAE 2020-2023, mais inférieur de 890 M€ au produit de CVAE qui aurait été attribué aux collectivités en 2023 en l'absence de réforme fiscale.
- Suite à un amendement du gouvernement, l'écart entre l'écart se répartit comme suit :
 - 500 M€ d'abondement du fonds vert au bénéfice des départements et EPCI.
 - 150 M€ fléchés vers le financement de dépenses d'investissement des SDIS.
 - Le solde de 240Me restant à affecter

Evolution pour 2024

- La suppression complète de la CVAE pour les entreprises est finalement étalée sur 4 ans mais sans incidence pour les collectivités.
- Le montant proposé pour Nevers Agglomération pour 2024 correspond à une augmentation de la part « attractivité » moins forte qu'au niveau national, par prudence.

TVA-CVAE (en M€)



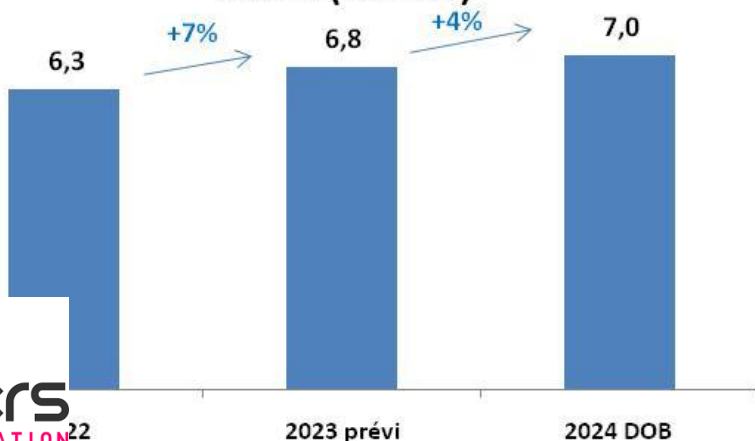
III.b – DOB 2024 Synthèse des propositions de recettes de fonctionnement

➤ Fiscalité – recettes fiscales « foncières »

TEOM

- La TEOM représente environ 12% des recettes de l'Agglomération.
- Le montant de TEOM résulte de l'application d'un taux à des bases de fiscalité. Ces bases recourent celles de la Taxe foncière et sont actualisées chaque année entre autres via un coefficient de revalorisation national indexé sur l'inflation.
- Pour 2024, il est proposé de retenir les hypothèses suivantes
 - Stabilité du taux de TEOM
 - Évolution des bases de 4%, qui correspond à la fourchette base des prévisions d'évolution du coefficient de revalorisation forfaitaire.

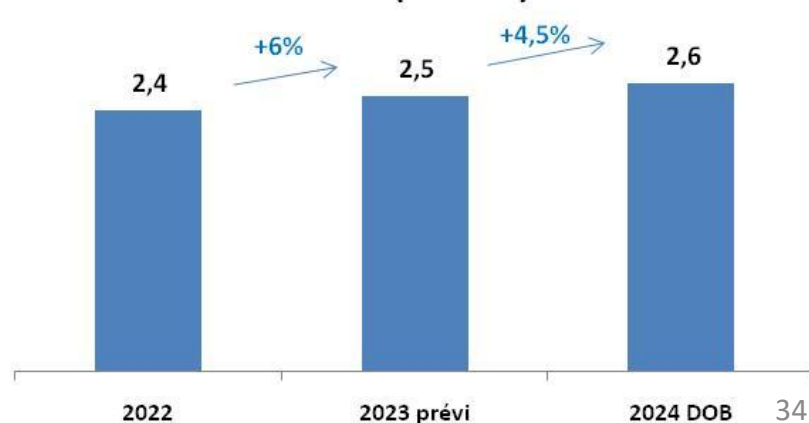
TEOM (en M€)



Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

- La TFPB représente environ 5% des recettes de l'Agglomération.
- Le montant de TFPB résulte de l'application d'un taux à des bases de fiscalité, actualisées chaque année entre autres via un coefficient de revalorisation national indexé sur l'inflation.
- Pour 2024, il est proposé de retenir les hypothèses suivantes
 - Stabilité du taux de TFPB
 - Évolution des bases de 4,5%, soit +4% de revalorisation forfaitaire et +0,5% d'évolution des bases physiques.

TFPB (en M€)



III.b – DOB 2024 Synthèse des propositions des commissions – recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Fiscalité – taxe Gemapi

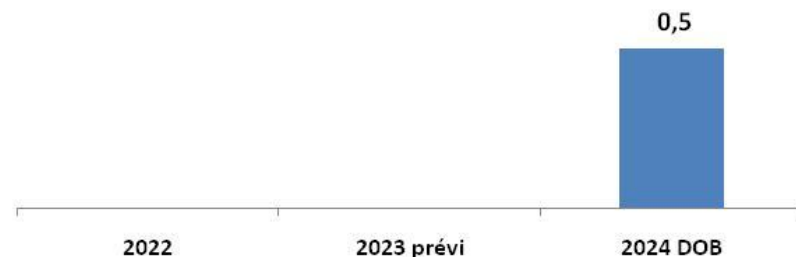
Éléments généraux

- La taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une taxe facultative levée par les EPCI à fiscalité propre.
- A l'inverse des taxes directes locales, le conseil ne vote pas de taux d'imposition au titre de la taxe GEMAPI mais un produit par habitant compris entre 0 et 40€ avant le 15 avril de chaque année.
- Le produit attendu est ensuite réparti entre les taxes directes (taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) par les services de l'Etat et se traduit par l'application d'un taux additionnel supporté par les contribuables du territoire.
- Le produit de la taxe est affecté, c'est-à-dire que le produit levé doit obligatoirement servir à financer des opérations qui rentrent dans le champ de la compétence. Le produit ne peut abonder le budget général et servir à financer d'autres compétences. Le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence.

Evolution pour 2024

- Il a été décidé lors du Conseil Communautaire du 31 septembre 2023 l'instauration de la Taxe Gemapi et la fixation d'un montant correspondant à 492k€.
- Ce montant représente environ 10€ par habitant.
- Ce produit sera ventilé entre les différentes taxes, dont a priori près de 80% sur la TFPB.

Gemapi (en M€)



III.b – DOB 2024 Synthèse des propositions recettes de fonctionnement

➤ Dotations

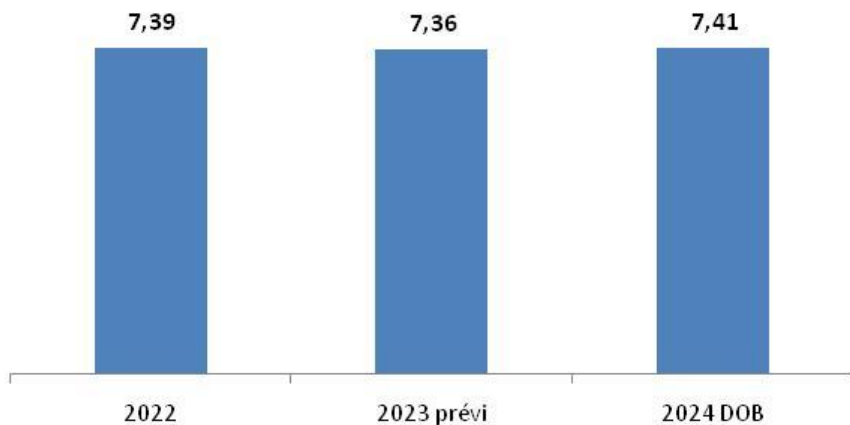
Éléments généraux

- Les dotations versées par l'Etat représentent environ 13% des recettes totales de l'EPCI.
 - Le montant de dotations est décomposé en deux parties :
 - Dotations d'intercommunalité
 - Dotations de compensation
- (à compléter)*

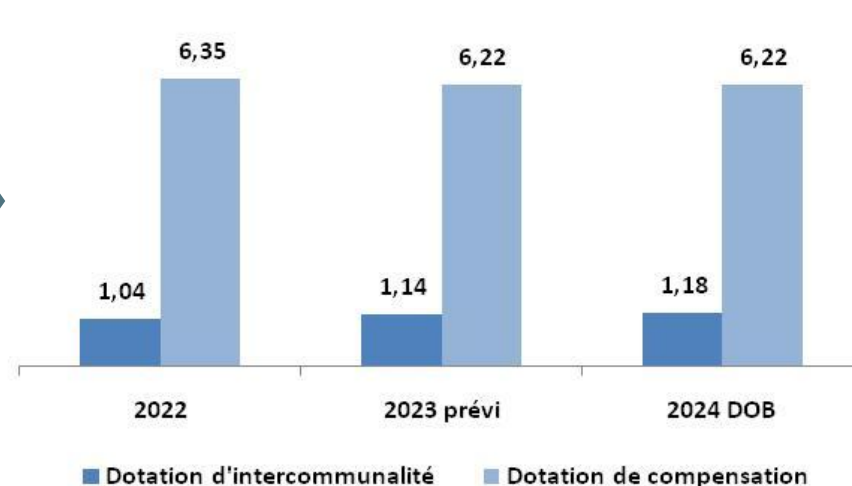
Evolution pour 2024

- Le PLF pour 2024 table sur une augmentation des dotations d'intercommunalité de 90M€ dont 2/3 sont financés par une baisse de la dotation de compensation.
- L'évolution prévue pour Nevers Agglomération est une augmentation nette de +40k€.

Dotations - total (en M€)



Dotations (en M€)



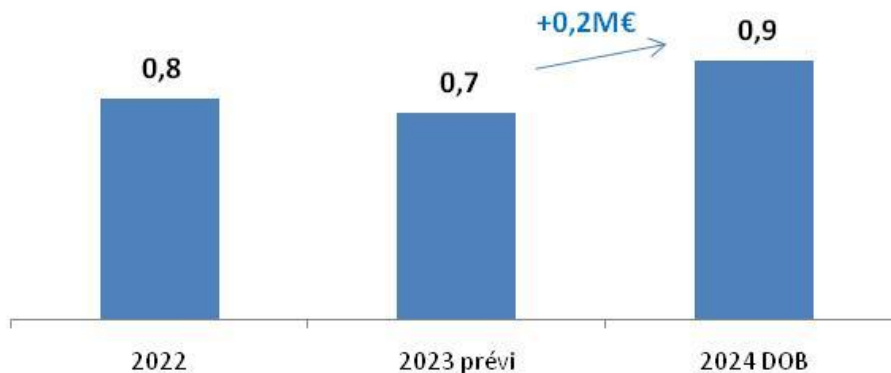
III.b – DOB 2024 Synthèse des propositions recettes de fonctionnement

➤ Autres recettes – redevance spéciale

Evolution pour 2024

- Il est proposé pour 2024 de reprendre la prospection auprès de l'ensemble des redevables professionnels concernés par le passage à la Redevance spéciale.
- Un plan de prospection serait établi, étalé sur un ou plusieurs exercices en fonction des moyens humains mobilisés (cf. DOB RH).
- Sur la base d'1 ETP supplémentaire, les recettes supplémentaires attendues dès 2024 sont estimés à +180k€. C'est ce qui est intégré à ce stade.

Redevance spéciale (en M€)



III - DOB 2024 – présentation détaillée des propositions des services

c. Investissement (dépenses / recettes)

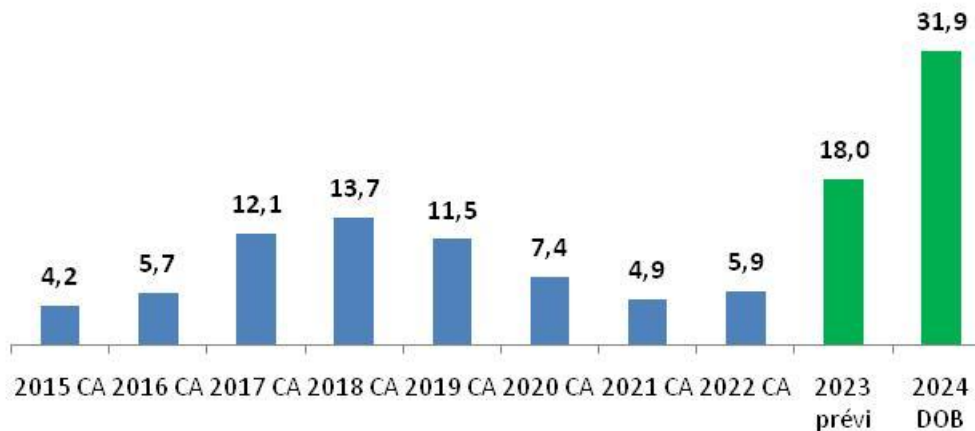
III.c – DOB 2024 Synthèse des propositions d'investissement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Un programme d'investissement de plus de 30M€

- Le volume d'investissements prévus pour 2024 est de 32M€ dont :
 - 7M€ pour les déchetteries
 - 6M€ pour le centre expo
 - 6M€ pour le programme PAPI
 - 4M€ pour l'opération de requalification de l'Entrée Sud
 - 1 M€ Bassin des chamonds
- Evolution du périmètre des ACP. Il est proposé de créer deux nouvelles ACP pour l'exercice 2024 :
 - Fonds de concours
 - Renouvellement urbain
- En effet, la gestion de ces programmes d'investissement via une ACP améliorerait la qualité du suivi compte tenu des variations importantes d'une année sur l'autre.

Dépenses réelles d'investissement
(en M€)



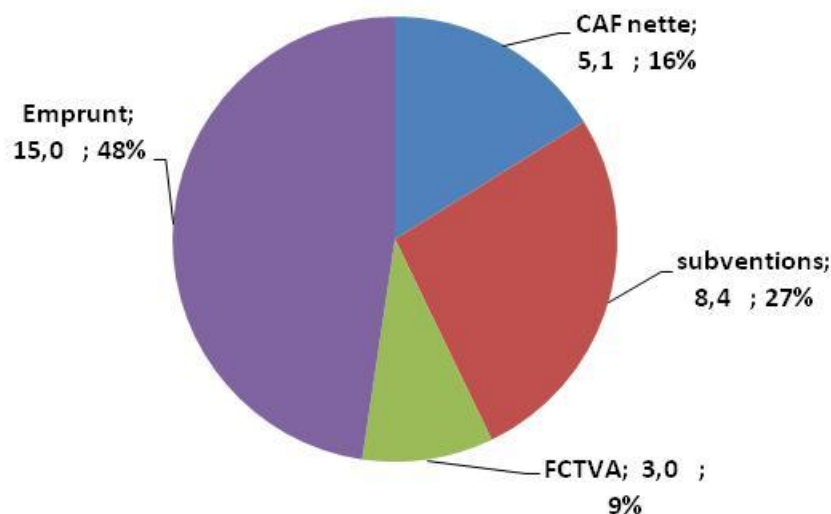
III.c – DOB 2024 Synthèse des propositions d'investissement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

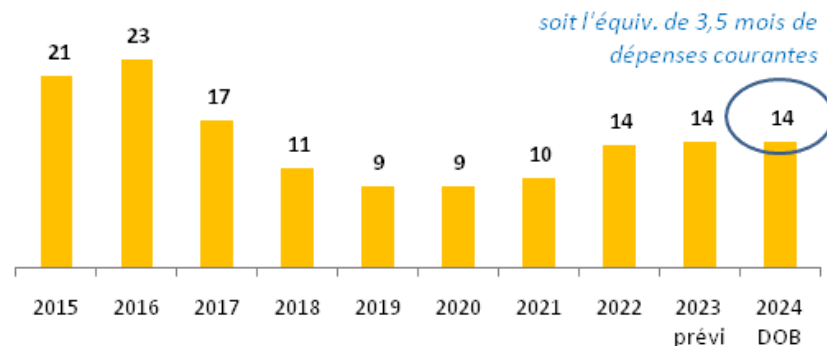
➤ Financement du programme d'investissement par la souscription de 15M€ d'emprunt

- Il est proposé que le programme d'investissements de 2024 soit financé selon le **mix de financement** suivant :
 - Caf nette (autofinancement brut – remboursement capital)
 - Subventions d'investissement
 - FCTVA
 - Emprunt
- Ce mix de financement n'intègre pas la mobilisation de réserves pour tenir compte du niveau limité du fonds de roulement qui, comme cela avait été indiqué lors de la présentation du compte administratif 2022, représente environ 3,5 mois de dépenses courantes, par rapport à un seuil d'alerte communément admis de 2 à 3 mois minimum.

Plan de financement prévisionnel 2024 (en M€ / %)



Fonds de roulement au 31/12 (en M€)



III.c – DOB 2024 Synthèse des propositions d'investissement

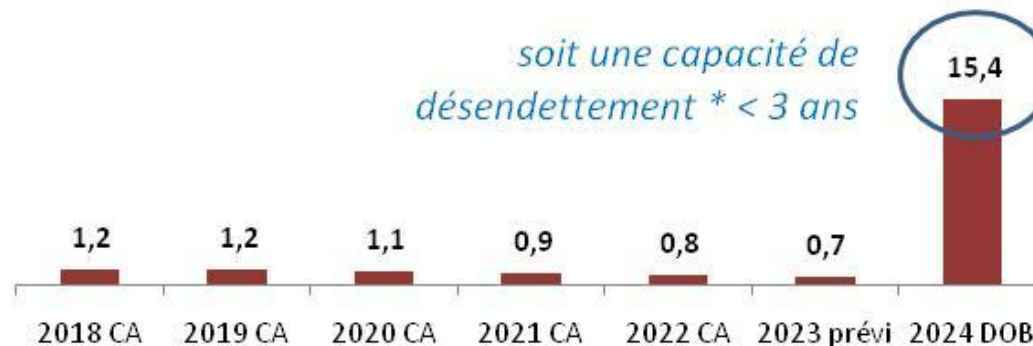
Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Un niveau d'endettement qui resterait maîtrisé

- Le montant d'emprunt nécessaire est évalué à 15M€.
- Ce montant d'emprunt conduirait à un ratio de désendettement d'environ 2,9 ans qui resterait donc inférieur à 3 ans, inférieur au seuil d'alerte de 12 ans.

Encours de dette au 31/12 (en M€)

seuil alerte : 12 ans



IV - DOB 2024 – présentation des propositions pour le BP 2024 des budgets annexes

a. Budget annexe Transport

IV.a – DOB 2024 – Budget Annexe Transport

éléments de contexte et propositions d'orientations

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Les données inscrites au BP 2023 et modifiées en DM conduisent à une augmentation prévisionnelle de la subvention d'équilibre de +1M€ en 2023 qui résulte principalement de l'actualisation du forfait de charges versé au délégataire (indexée principalement sur le coût des frais de personnel et le gazole).
- Suite à la signature d'un avenant qui prévoit notamment un écrêtage du résultat de l'exploitant, l'augmentation constatée en 2023 serait diminuée d'environ 0,2M€
- Les dépenses de fonctionnement de 2023 incluent également des frais d'étude en 2023 (PDMS et EMC2).

➤ **Proposition d'orientations pour 2024 :**

- **En section de fonctionnement**, il est proposé de tabler sur une baisse de la subvention d'équilibre (-0,4M€) permis par un ralentissement de la progression des indices participant au calcul de l'actualisation du forfait de charges, complété par d'autres baisses de dépenses et une prévision d'augmentation des recettes VM et billetterie. Les dépenses de fonctionnement incluent également des frais d'étude en 2024, notamment dans la perspective de l'échéance fin 2025 du contrat de délégation en cours.
- **En section d'investissement**, il est proposé d'inscrire des crédits pour l'acquisition de 2 mini bus à hauteur de 500k€, ce qui correspond à une motorisation électrique, en préfiguration d'un débat à engager concernant le choix de la motorisation dans le cadre du renouvellement de la flotte, sur proposition du groupe de travail mobilité. (cf. ci-après).
- Autres points non inscrits à ce stade et proposés à la discussion : inscription du coût d'entretien des pistes cyclables, renouvellement de la subvention vélo.
- L'impact de l'extension éventuelle de l'EPCI à St Eloi / Tronsanges sera intégré en DM.

IV.a – DOB 2024 – Budget Annexe Transport

Section d'exploitation

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
 Reçu en préfecture le 08/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



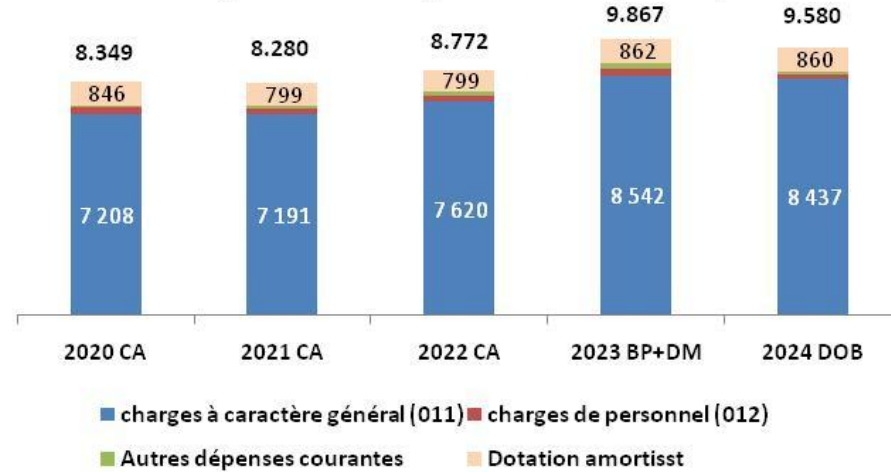
➤ Dépenses d'exploitation

- Les dépenses varient principalement en fonction du forfait de charges versé à l'exploitant, qui est indexé sur le prix du gazole et des salaires. L'évolution traduit la hausse des index en 2022 et 2023 (qui inclut la régularisation de la hausse de 2022 pour +0,4M€).
- Suite à la signature d'un avenant qui prévoit notamment un écrêtage du résultat de l'exploitant, l'augmentation constatée en 2023 serait diminuée d'environ 0,2M€.
- Les dépenses incluent également des coût d'étude : PDMS et EMC2 en 2023 pour 130k€ ; puis en 2024 les études préparatoires au renouvellement du contrat d'exploitation du réseau et la réalisation d'un SDMA, pour 182k€ au total.
- Elles incluent également en 2023 la régularisation d'un avoir de 115k€ réglé en doublon en 2022.

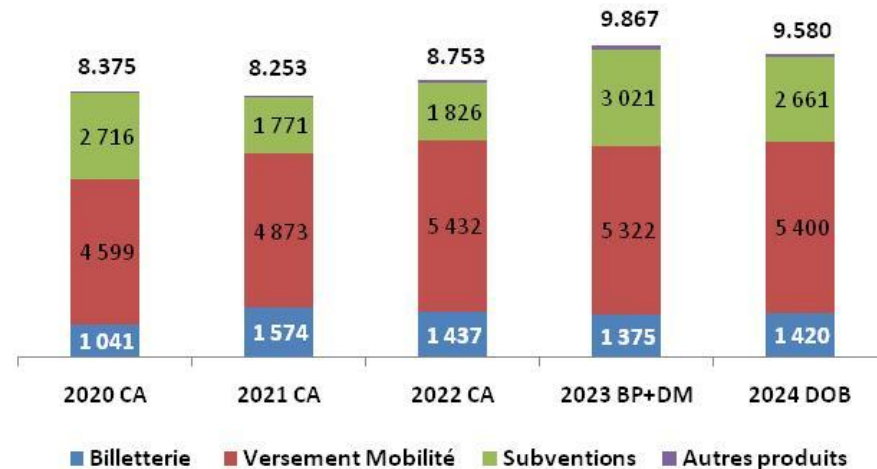
➤ Recettes d'exploitation

- Les recettes incluent la billetterie pour 1,4M€ et les versement mobilité (5,3M€ en 2023 puis 5,4M€ en 2024).
- La subvention d'équilibre du budget principal complète les recettes, à hauteur de 2M€ en 2024, ainsi que d'autres financements publics (Région, etc.).

Dépenses d'exploitation (en k€)



Recettes d'exploitation (en k€)



IV.a – DOB 2024 – Budget Annexe Transport

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



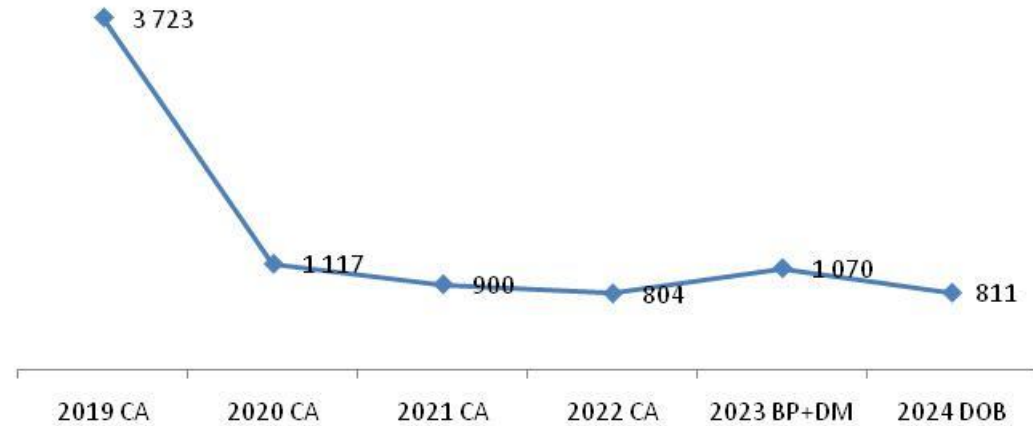
➤ Dépenses d'investissement

- Les dépenses d'investissement 2024 incluent l'acquisition de 2 mini bus pour le renouvellement de la flotte. Le montant inscrit à ce stade pour 0,5M€ correspond à une motorisation électrique.

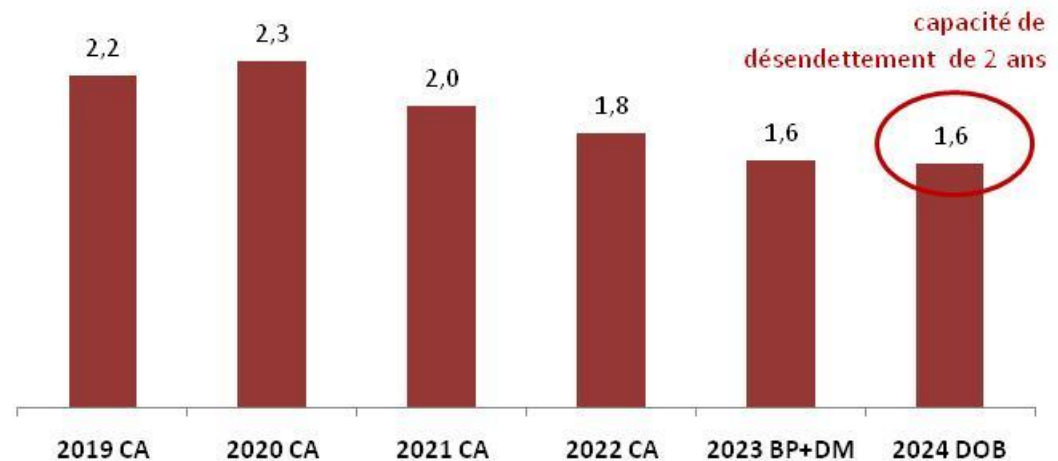
➤ Endettement

- A ce stade, un emprunt d'équilibre de 0,2M€ est inscrit pour le financement du programme d'investissements prévus en 2024.
- Le solde de dette serait stable et la situation d'endettement de ce budget maîtrisée.

Dépenses réelles d'investissement (en k€)



Dette au 31/12 (en M€)



IV - DOB 2024 – présentation des propositions pour le BP 2024 des budgets annexes

b. Budget annexe Police Intercommunale

IV.b – DOB 2024 – Budget Annexe Police intercommunale

éléments de contexte et propositions d'orientations

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Le budget de la Police intercommunale a été initié en 2023, avec 25 postes agents créés.
- La mise en place du service a été progressive au cours de l'année, le temps de formaliser les conventions avec chaque commune concernée et de recruter les agents.
- Les projections d'atterrissage 2023 tablent donc sur un montant de dépenses de fonctionnement inférieur au budget.
- Des dépenses d'investissement ont été engagées en 2023 afin d'acquérir des véhicules et un système radio.
- Les recettes correspondent à la refacturation aux communes de l'ensemble des dépenses engagées au cours de l'exercice, au prorata du volume d'heure d'utilisation du service, calculé pour chaque mois. La refacturation des dépenses de fonctionnement est calculée en fonction du volume d'heures annuel d'utilisation du service.

➤ **Proposition d'orientations pour 2024 :**

- En section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire les crédits correspondant à l'ensemble des postes créés, conformément au cadre. Les dépenses réellement engagées devraient toutefois se situer à un niveau inférieur puisque tous les postes ne seront pas pourvus. La cible est une masse salariale d'environ 950k€.
- En section d'investissement, il est proposé de prévoir des achats de véhicules ainsi que du matériel.
- Le nombre d'heures correspondant est en cours d'évaluation par le service afin de déterminer le coût horaire prévisionnel pour chaque commune.

IV.b – DOB 2024 – Budget Annexe Police insertion municipale

sections d'exploitation et investissement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

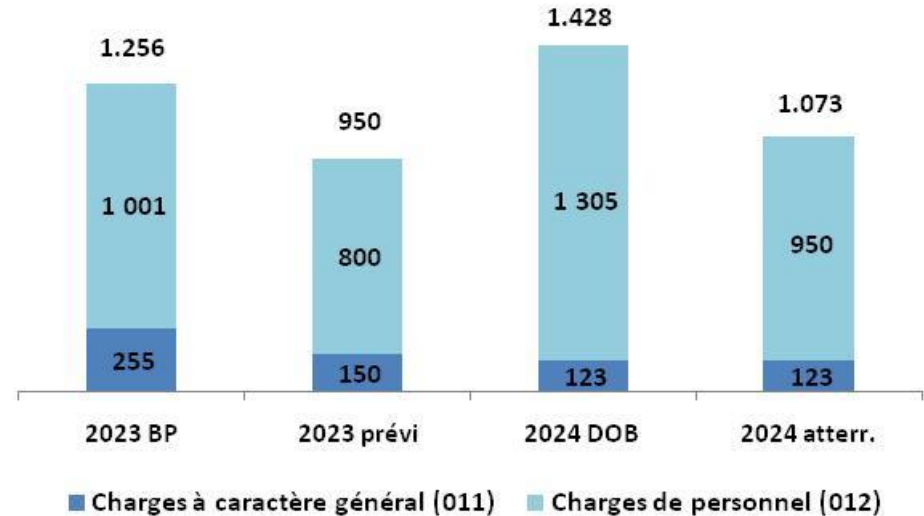
➤ Section d'exploitation

- Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées des dépenses de personnel.
- Le montant inscrit au BP correspond aux 25 postes qui ont été créés. Les montants prévisionnels tiennent compte des effectifs réels.
- Les dépenses donnent lieu à la refacturation des dépenses aux communes utilisatrices du service. Le montant refacturé est calculé chaque mois en fonction des heures réalisées chaque mois.

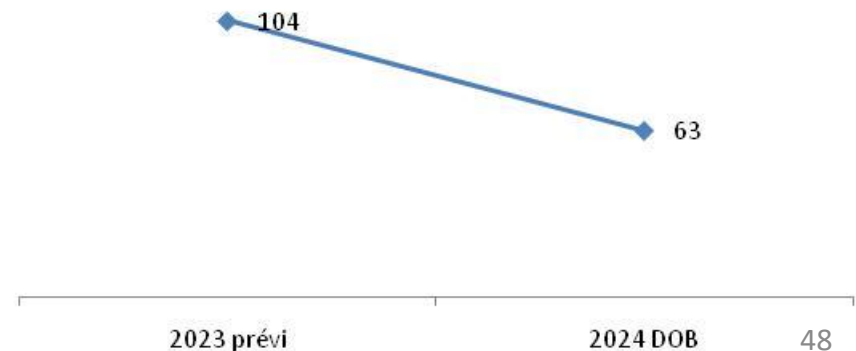
➤ Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement 2023 incluent l'acquisition de véhicules et d'un système de matériel radio.
- Les dépenses d'investissement 2024 incluent l'acquisition de véhicules.
- Les dépenses d'investissement sont refacturées aux communes utilisatrices du service, en fonction des heures réalisées pour l'année complète.

Dépenses d'exploitation (en k€)



Dépenses réelles d'équipement (en k€)



IV - DOB 2024 – présentation des propositions pour le BP 2024 des budgets annexes

c. Budget annexe BIV (Immobilier à vocation économique)

éléments de contexte et propositions d'orientations

➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Le budget annexe BIV (Immobilier à vocation économique) inclut l'Inkub, le B5 et l'Atelier Relais. La réalisation de ces équipements a été permise avec le financement d'une avance remboursable du budget principal à hauteur d'environ 5M€.
- L'année 2023 devrait être marquée par les faits suivants : lancement progressif du B5 (dont une partie des surfaces correspond à des parties communes qui ne donnent pas lieu à des recettes), la fin du bail de la SNCF qui occupe une partie significative des locaux, l'augmentation des surfaces dédiées à l'enseignement supérieur donnant lieu à la facturation de loyers au budget principal, l'augmentation significative des coûts de maintenance, la constatation d'impayés de certaines entreprises locataires qui rencontrent des difficultés économiques.

➤ **Proposition d'orientations pour 2024 :**

- Les prévisions tablent sur un déséquilibre d'exploitation 2024, lié aux résultats de gestion de l'Inkub/B5, alors que l'Atelier relais reste excédentaire. Il est proposé de compenser ce déséquilibre par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal d'environ 180k€, et ce pour la première fois depuis le lancement de l'exploitation de ces équipements. Cette situation est liée à des éléments de contexte défavorables conjoncturels, rappelés ci-dessus, auxquels s'ajoute l'inscription d'une dotation aux amortissements.
- En investissement, compte tenu du contexte, il est proposé de ne pas inscrire de remboursement de l'avance remboursable au budget principal.
- Il est proposé de monter un groupe de travail en 2024 pour actualiser le modèle économique de ce budget annexe, afin d'identifier les conditions pour un retour à l'équilibre et d'établir un calendrier de remboursement de l'avance au budget principal.

IV.c – DOB 2024 – Budget Annexe B1V

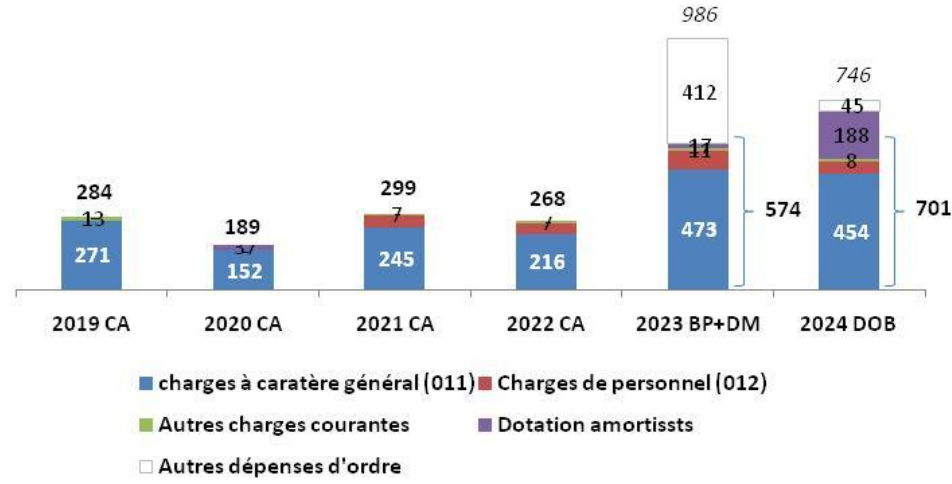
section d'exploitation

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
 Reçu en préfecture le 08/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

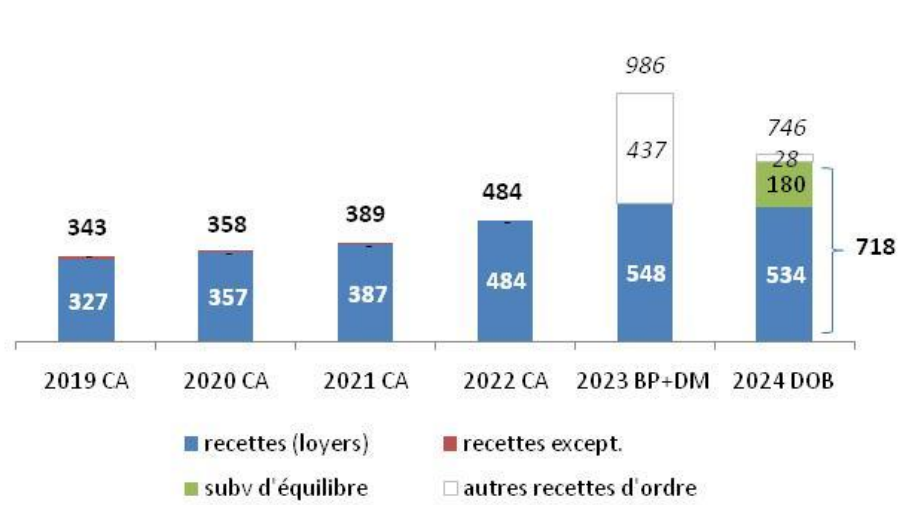
➤ Section d'exploitation

- Les dépenses d'exploitation sont constituées principalement par les charges à caractère général (chapitre 011) qui incluent les fluides (environ 100k€), les coûts de maintenance (revus à la hausse à env. 100k€), la taxe foncière (env. 90k€) et les coûts d'entretien des locaux (env. 55k€). Elles sont complétées par des frais de personnel (env. 50k€).
- Les recettes d'exploitation sont composées des loyers facturés aux occupants des locaux, incluant la refacturation d'une partie des charges.
- Malgré la hausse des recettes, liée notamment au lancement du B5, celles-ci pourraient s'avérer insuffisant pour couvrir les dépenses et ce dès 2023, compte tenu du lancement progressif du B5, du départ de la SNCF et de l'augmentation des coûts de maintenance.
- Cette situation devrait se poursuivre en 2024 et le déficit sera accentué en 2024 par l'inscription d'une dotation aux amortissements.
- Ces éléments conduisent à ce stade à compléter les recettes par l'inscription d'une subvention d'équilibre pour la première fois depuis le lancement de ces équipements.

Dépenses d'exploitation (en k€)



Recettes d'exploitation (en k€)



IV.c – DOB 2024 – Budget Annexe BIV

section d'investissement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
 Reçu en préfecture le 08/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



➤ Section d'investissement

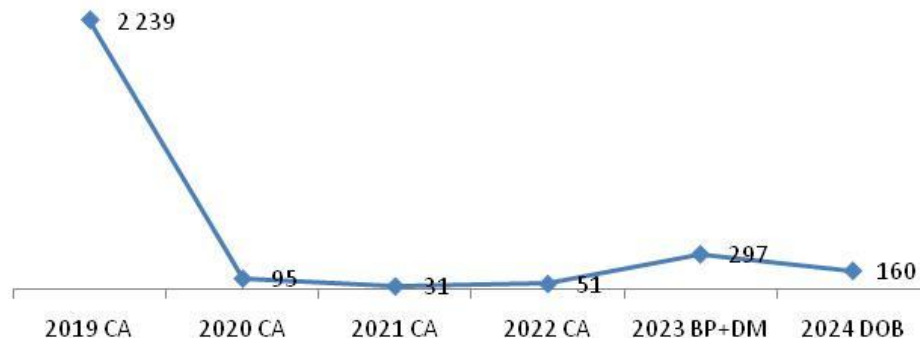
➤ Dépenses d'investissement

- En 2023, il est prévu la réalisation d'environ 0,3M€ d'investissement en 2023 (informatique et mobilier).
- A quoi s'ajoute la finalisation de l'acquisition du B5 pour 0,5M€, enregistrée sur le budget principal et qui sera transféré au BA BIV.
- Pour 2024, il est prévu un volume d'investissements pour des aménagements.
- A ce stade il n'est pas prévu d'inscrire de remboursement de l'avance au budget principal.

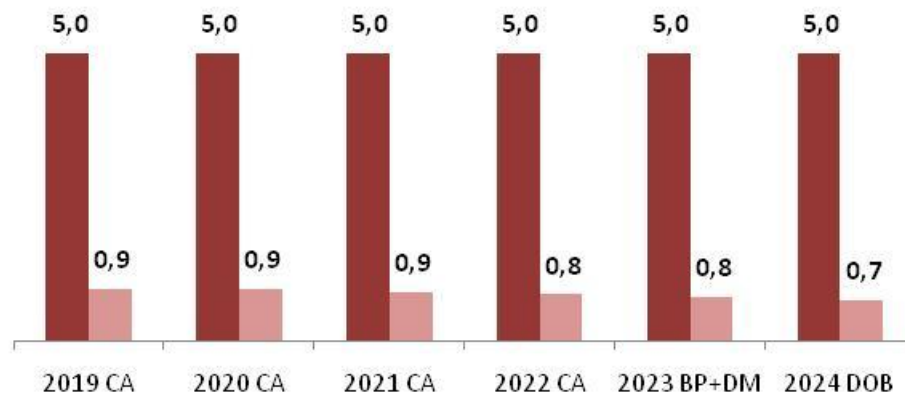
➤ Situation d'endettement

- La réalisation des investissements prévus en 2023 et 2024 ne nécessite a priori pas la souscription d'emprunts nouveaux.
- Le niveau de la dette souscrite auprès d'établissements bancaires diminuerait donc à hauteur des annuités.
- Le budget annexe reste également redevable du remboursement de l'avance consentie par le budget principal à hauteur d'environ 5M€.

Dépenses réelles d'équipement (en k€)



Dettes (en M€)



■ Avance remboursable du Budget principal

■ Dettes bancaires au 31/12

IV - DOB 2024 – présentation des propositions pour le BP 2024 des budgets annexes

d. Budget annexe Port de la Jonction

IV.d – DOB 2024 – Budget Annexe

éléments de contexte et propositions d'orientations

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Le budget annexe Port de la Jonction bénéficie chaque année d'une subvention d'équilibre du budget principal alors qu'il devrait être à l'équilibre.
- Les prévisions pour 2023 tablent de nouveau sur un déficit, plus élevé que les exercices précédents du fait de l'augmentation du coût de l'énergie plus élevée que prévu et qui n'a été répercutée que partiellement aux locataires.
- L'année 2023 est également marquée par l'acquisition de 2 bateaux électriques dont la mise en location a rencontré une forte demande ce qui a généré des recettes supplémentaires.
- La réalisation des travaux depuis 2016 a été financée via une avance remboursable du budget principal à hauteur de 0,5M€ environ. Il a été acté de commencer le remboursement de l'avance remboursable à hauteur de 30k€ en 2023.

➤ **Proposition d'orientations pour 2024 :**

- L'exercice 2024 devrait de nouveau être en déficit, à un niveau moindre grâce à la diminution du coût des fluides et à une refacturation basée sur un prix ajusté au réel. La subvention d'équilibre serait de 95k€ soit un niveau inférieur à la moyenne des exercices précédents.
- En section d'investissement, il est proposé de reporter la décision d'acquérir un 3^{ème} bateau à 2025 afin de disposer de recul sur le niveau réel de la demande, et ce afin de limiter le risque de déficit d'exploitation, la forte demande constatée en 2023 pouvant être liée au lancement de cette nouvelle offre.
- Il est proposé d'engager une réflexion sur le modèle économique du budget annexe afin d'identifier les conditions d'atteinte de l'équilibre. Il est également proposé de poursuivre le remboursement de l'avance au budget principal.

IV.d – DOB 2024 – Budget Annexe

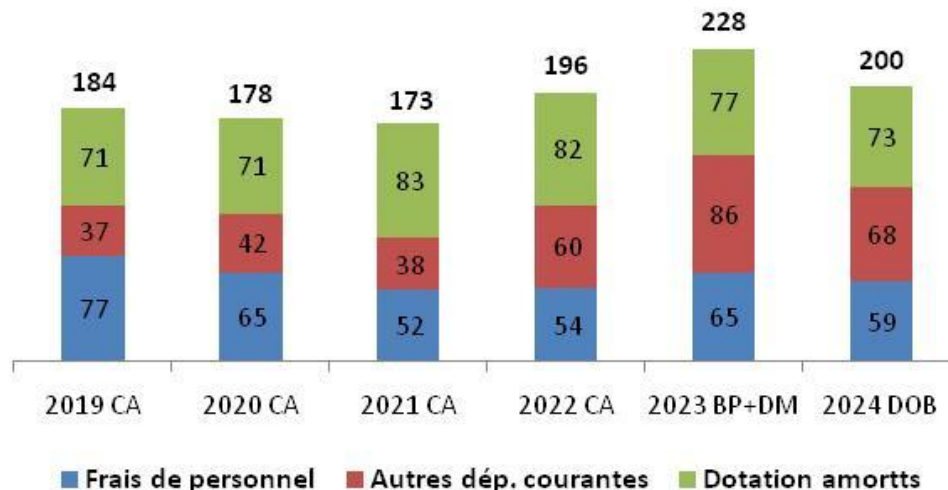
section d'exploitation et investissement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
 Reçu en préfecture le 08/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

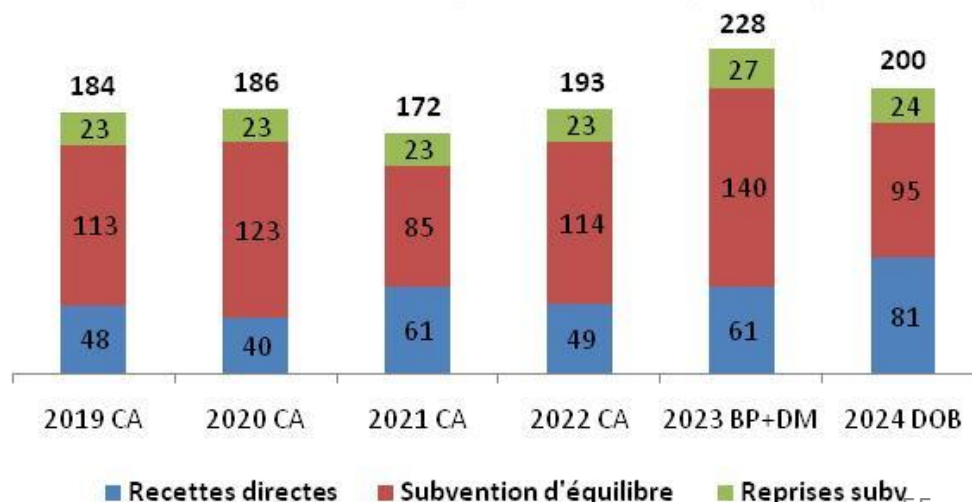
➤ Section d'exploitation

- Les dépenses sont constituées de frais de personnel, d'autres charges courantes dont principalement les fluides, et de dotation aux amortissements.
- L'ensemble des postes de dépenses est prévu en baisse en 2024, après la hausse constatée en 2023.
- Les recettes directes (droits d'amarrage, refacturations de fluides) sont prévues en hausse, du fait principalement de l'objectif de refacturation des fluides à l'€ près auprès des usagers.
- L'ensemble de ces évolutions devrait conduire à une diminution de la subvention d'équilibre du budget principal.

Dépenses d'exploitation (en k€)



Recettes d'exploitation (en k€)



IV - DOB 2024 – présentation des propositions pour le BP 2024 des budgets annexes

e. Budget annexe Assainissement

IV.b – DOB 2024 – Budget Annexe Assainissement

éléments de contexte et propositions d'orientations

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Les prévisions pour 2023 en fonctionnement s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents, avec un autofinancement qui serait légèrement inférieur à la moyenne des exercices 2019 à 2022.
- L'année 2023 devrait en revanche être marquée par une augmentation significative des dépenses d'investissements, avec notamment la mise en œuvre de l'opération Saincaize gare. Ce programme d'investissement devrait pouvoir être financé sans emprunt, compte tenu des excédents disponibles.

➤ **Proposition d'orientations pour 2024 :**

- Le budget 2024 est établi en tenant compte de la procédure de renouvellement du contrat de délégation au 1er janvier, dont les discussions sont encore en cours.
- Les premières orientations indiquent une potentielle augmentation significative de la part délégataire.
- L'augmentation du prix de l'eau étant plafonnée au niveau de l'inflation, la hausse de la part délégataire serait compensée par une diminution de la part agglomération.
- Les capacités d'investissement de l'Agglomération s'en trouveraient réduites.
- Il conviendra dès lors d'analyser si ce niveau d'investissement est suffisant pour couvrir les besoins d'entretien, renouvellement et évolution du réseau d'assainissement. Ces besoins seront à réévaluer dans le cadre de l'établissement d'un nouveau schéma directeur, à lancer dès que possible.
- L'impact de l'extension éventuelle de l'EPCI à St Eloi / Tronsanges sera intégré en DM le cas échéant.

IV.b – DOB 2024 – Budget Annexe Assainissement

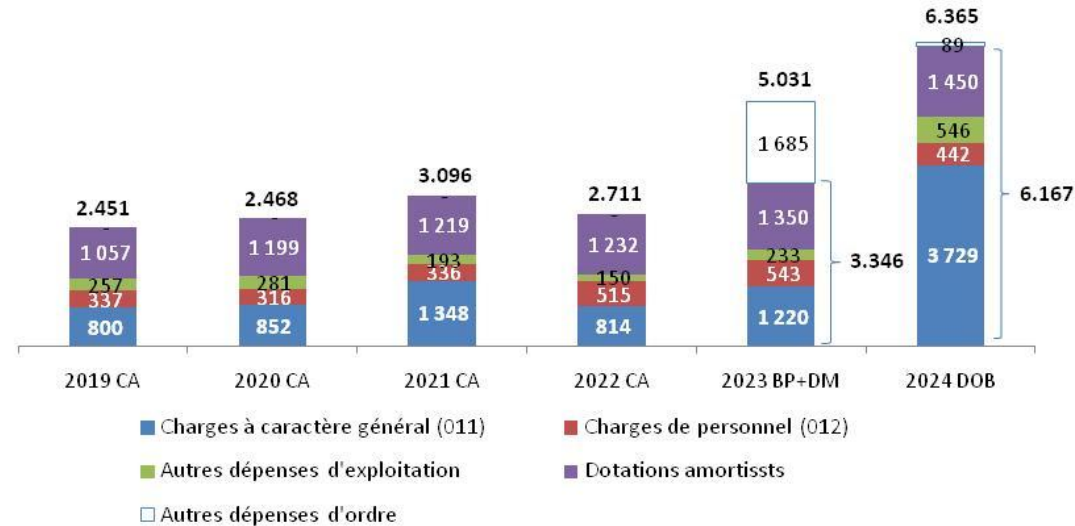
dépenses et recettes d'exploitation

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
 Reçu en préfecture le 08/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Dépenses d'exploitation

- Les dépenses varient principalement en fonction des charges à caractère général, qui constituent le premier poste de dépenses réelles d'exploitation. Les dotations aux amortissements constituent le 2^{ème} poste de charges.
- A partir de 2024, la gestion de l'assainissement va être déléguée à une SEMOP. Le budget annexe va donc reverser à la SEMOP la part des recettes pour assurer cette délégation. Ce flux transitera via la chapitre 011 qui sera donc en augmentation significative.

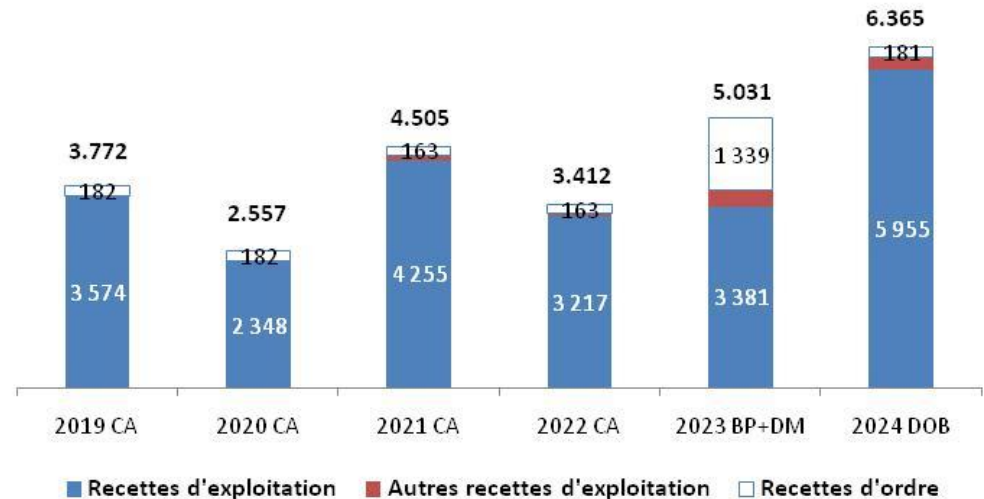
Dépenses d'exploitation (en k€)



➤ Recettes d'exploitation

- Les recettes incluent les redevances d'assainissement, ainsi que les refacturations de personnel.
- A partir de 2024, l'ensemble des frais de personnel du bureau d'études seront inscrits sur le budget annexe assainissement, ce qui donnera lieu à une refacturation aux budgets annexes et au budget principal.

Recettes d'exploitation (en k€)



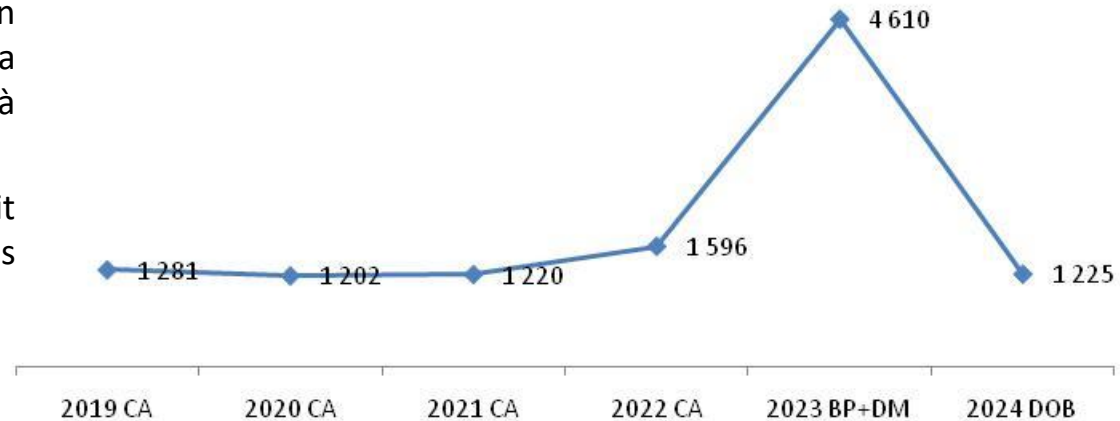
IV.b – DOB 2024 – Budget Annexe Assainissement investissement et financement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF

➤ Dépenses d'investissement

- Les dépenses d'investissement prévues en 2024 incluent des frais d'étude pour la réactualisation du schéma directeur à hauteur de 0,3M€.
- Le solde disponible d'environ 0,8M€ serait inférieur de 30% au réalisé des exercices précédents.

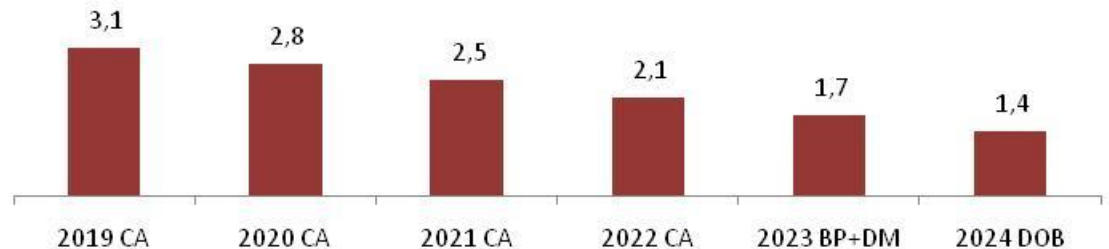
Dépenses réelles d'investissement (en k€)



➤ Endettement

- La situation d'endettement reste maîtrisée, les efforts d'investissement prévus en 2023 ne nécessitant pas d'emprunt compte tenu des excédents disponibles.

Dettes 31/12 (en M€)



IV - DOB 2024 – présentation des propositions pour le BP 2024 des budgets annexes

f. Budget annexe SPANC

IV.f – DOB 2024 – Budget Annexe SPANC

éléments de contexte et propositions d'orientations

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Le budget annexe Spanc comporte essentiellement des dépenses et recettes d'exploitation.
- Les recettes correspondent à la redevance assainissement et à la facturation de travaux ; les dépenses à des frais de personnel et à la prestation externalisée de vidanges.
- Après un déficit marqué en 2022, lié à une augmentation des frais de personnel pour compenser une absence maladie, les résultats 2023 et 2024 devraient permettre un retour à l'équilibre.

➤ **Proposition d'orientations pour 2024 :**

- Les recettes de fonctionnement sont revues à la hausse en considérant que le recouvrement de la redevance peut être améliorée.
- Il est proposé d'engager en 2024 un double chantier. Tout d'abord, il s'agira d'évaluer le taux de recouvrement effectif des recettes dues, par comparaison entre les recettes théoriques liées au nombre de points SPANC et les recettes effectives. Le deuxième chantier consistera à réétudier le modèle économique de ce budget, pour statuer sur une éventuelle révision des tarifs, s'il s'avère que les recettes potentielles ne couvrent pas les coûts effectifs des contrôles.
- Plus globalement, le système d'appréciation des installations va être revu, en mettant en évidence les incidences économiques et financières.
- L'impact de l'extension éventuelle de l'EPCI à St Eloi / Tronsanges sera intégré en DM le cas échéant.

IV.f – DOB 2024 – Budget Annexe SPANC dépendances et recettes d'exploitation

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



➤ Dépenses d'exploitation

- Les dépenses sont constituées principalement des dépenses de personnel (chapitre 012, qui sont des refacturations du bureau d'étude et du budget principal) et des prestations externalisées de vidanges (inscrites au chapitre 011).
- Les frais de personnel devraient être en baisse en 2023 et 2024 et de nouveau stabilisés à un niveau inférieur à 50k€, après le pic de dépenses intervenu en 2022, du fait d'une absence pour maladie compensée par un remplacement.

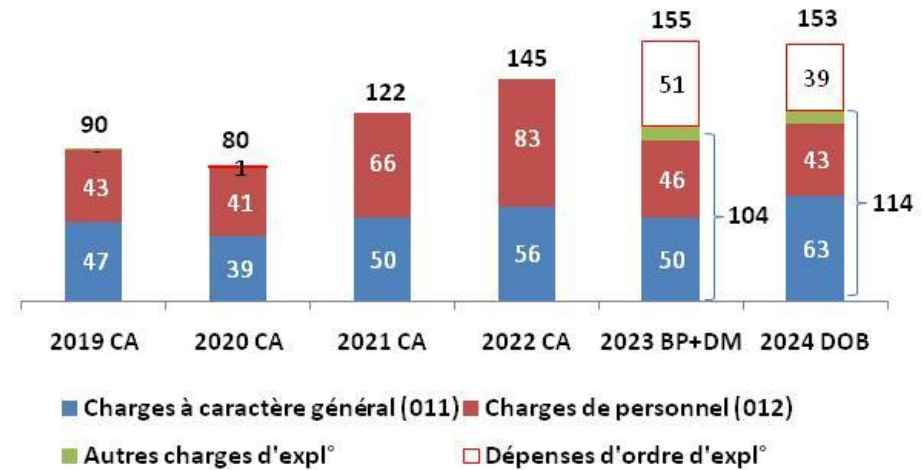
➤ Recettes d'exploitation

- Les recettes incluent les redevances assainissement ainsi que les refacturations de travaux.
- Les redevances sont facturées tous les ans, plutôt que de facturer en une fois lors du contrôle qui est réalisé tous les 7 ans en moyenne ; ce qui revient à étaler le coût du contrôle pour l'utilisateur.

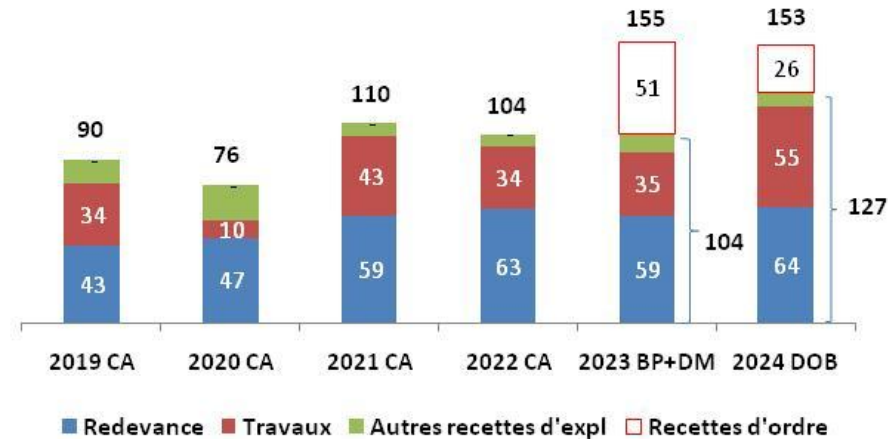
➤ Investissement

- Le budget annexe comporte des dépenses d'investissement qui correspondent à des travaux en régie, dont le financement ne devrait pas nécessiter d'emprunt, compte tenu des excédents disponibles..

Dépenses d'exploitation (en k€)



Recettes d'exploitation (en k€)



IV - DOB 2024 – présentation des propositions pour le BP 2024 des budgets annexes

g. Budget annexe Eau

➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Le budget annexe de l'eau est constitué de dépenses d'exploitation et d'investissement.
- En 2023 les dépenses d'exploitation sont prévues en hausse du fait notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie et des frais d'étude pour l'analyse des modes de gestion.
- Les dépenses d'investissement intégreront, par anticipation du changement de mode de gestion au 1^{er} janvier 2024, des coûts de mise en place de la régie dont l'installation de la régie dans de nouveaux locaux afin d'accueillir le personnel supplémentaire lié à l'extension du périmètre (cf. ci-dessous).

➤ **Proposition d'orientations pour 2024 :**

- Le budget annexe de l'eau sera marqué très principalement par l'extension de la régie à l'ensemble du périmètre de l'Agglomération, qui a été décidé en 2023 en prévision de l'arrivée à échéance du contrat de DSP fin 2023.
- Une prestation d'externalisation sera maintenue pour la gestion de l'usine Peuplier seul.
- L'équipe sera délocalisée dans un bâtiment dédié, l'Oasis, qui a été racheté à la Ville de Nevers.
- Dans ce contexte, des crédits seront inscrits au budget 2024 correspondant à des dépenses qui constitueront des frais de transition non récurrents. L'objectif sera de disposer d'une vision plus précise des coûts récurrents en fin de l'exercice et d'identifier les conditions pour maintenir le même niveau d'investissement qu'avant l'extension de la régie, à prix de l'eau constant (hors inflation).
- L'impact de l'extension éventuelle de l'EPCI à St Eloi / Tronsanges sera intégré en DM le cas échéant.

IV.g – DOB 2024 – Budget Annexe Eau

dépenses et recettes d'exploitation

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
 Reçu en préfecture le 08/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



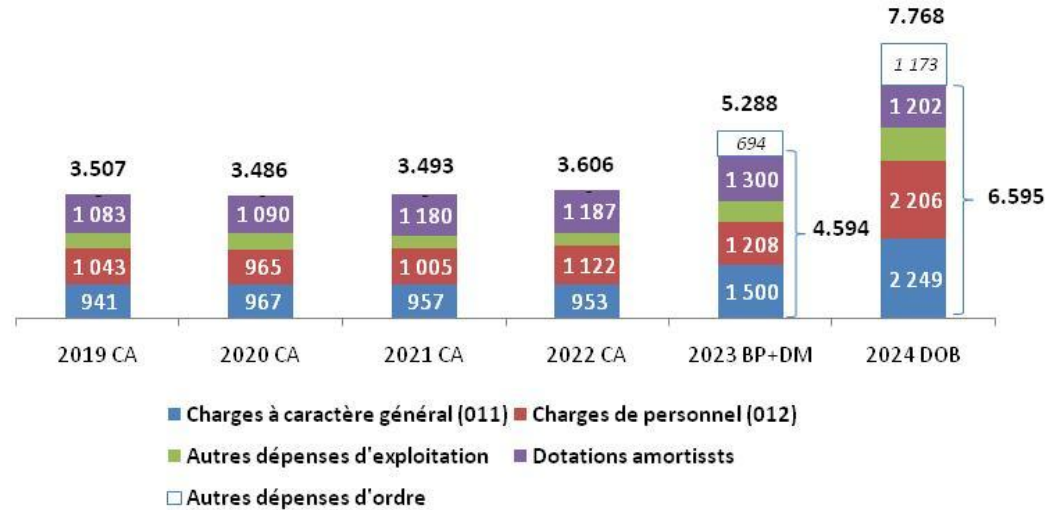
Dépenses d'exploitation

- Les dépenses sont constituées principalement par les charges de personnel, les charges à caractère général (fluides, études, petit équipement, etc.) et les dotations aux amortissements.
- L'augmentation prévue en 2024 est liée à l'extension du périmètre de la régie, qui induit une augmentation des charges de personnel (quasi doublement des effectifs) et de l'ensemble des postes de dépenses courantes.

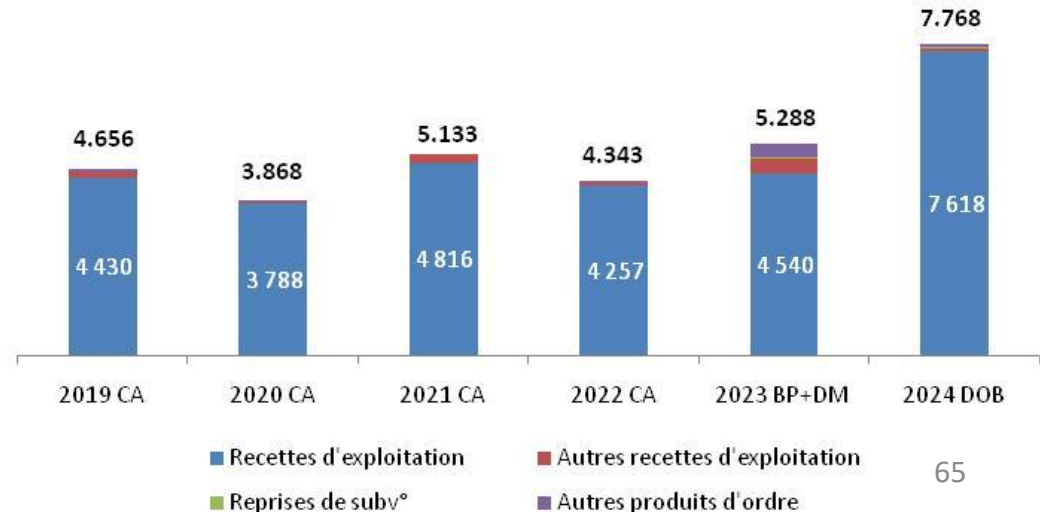
Recettes d'exploitation

- Les recettes correspondent très majoritairement aux ventes d'eau aux abonnés, ainsi qu'aux redevances à reverser.
- L'augmentation prévue en 2024 est liée à l'extension du périmètre de la régie qui percevra désormais l'ensemble des recettes des ventes d'eau facturées sur le territoire de l'Agglomération.
- Le budget n'intégrera plus de recettes de refacturation de frais de personnel aux autres budgets annexes.

Dépenses d'exploitation (en k€)



Recettes d'exploitation (en k€)



IV.g – DOB 2024 – Budget Annexe Eau investissement et financement

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



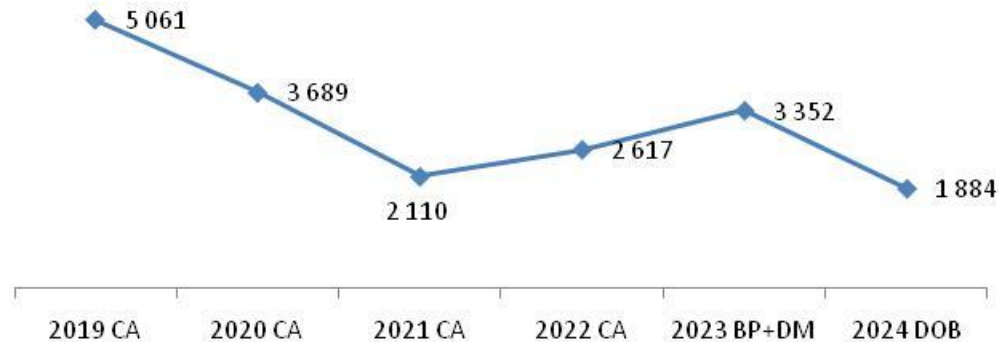
➤ Dépenses d'investissement

- Les dépenses 2024 ont été estimées en fonction des capacités d'investissement du budget annexe sans emprunt supplémentaire.
- Le montant est en diminution par rapport aux exercices précédents du fait d'une des dépenses non récurrentes engagées en 2024 et d'autre part car les montants de 2019 et 2020 (qui correspondaient à l'usine Peuplier Seul) dépassaient les capacités financières du budget et ont été financées partiellement par emprunt.
- Le montant d'investissement prévu en 2024 correspond uniquement à des investissements courants, les 2 ACP en cours (Peuplier seul et Rue F. Mitterrand) ayant été clôturées en 2023.

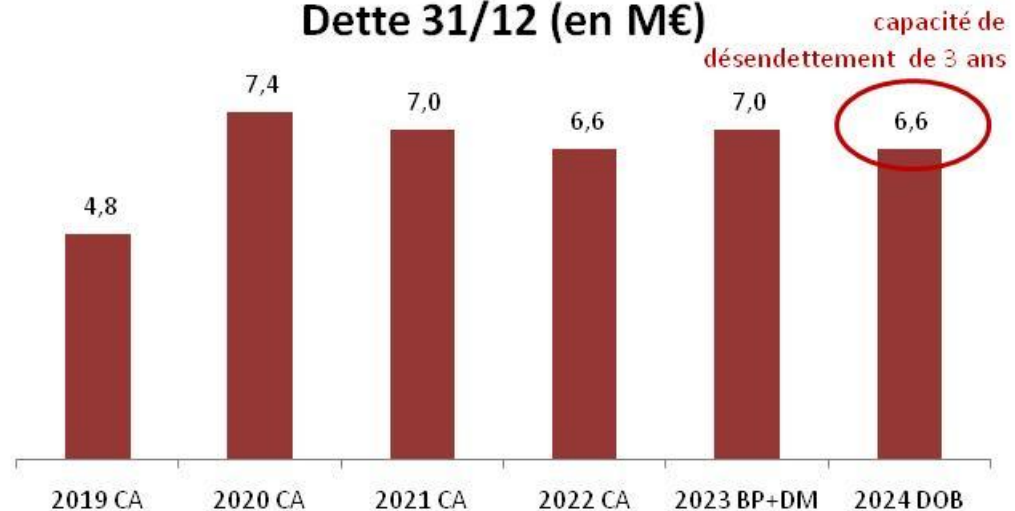
➤ Endettement

- Le niveau d'endettement du budget devrait être stabilisé en 2023 et 2024, à un niveau maîtrisé, la capacité de désendettement de 3 ans étant inférieure aux seuils d'alerte communément admis.

Dépenses réelles d'investissement (en k€)



Dette 31/12 (en M€)



IV - DOB 2024 – présentation des propositions pour le BP 2024 des budgets annexes

h. Budget annexe Deveco

IV.h – DOB 2024 – Budget Annexe Développement économique

éléments de contexte et propositions d'orientations

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231125-DE_23_11_25_037-BF



➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Le budget annexe Développement économique regroupe les zones d'activité en cours d'aménagement et de commercialisation : Bengy, Les Chamonds, Varennes-Vauzelles Garchizy.
- Les ventes devraient augmenter significativement en 2023.
- Un état d'avancement économique et financier a été réalisé en cours d'exercice qui n'a pas conclu à ce stade à l'évaluation de pertes à terminaison, malgré l'identification de zones de risques.

➤ **Proposition d'orientations pour 2024 :**

- Des ventes de terrain sont prévues pour l'exercice 2024 à hauteur de 0,6M€. Elles concernent principalement la zone de Varennes-Vauzelles Garchizy. Les montants correspondants sont inscrits en section d'exploitation et en investissement.
- Il est proposé de poursuivre le suivi régulier en prévoyant une réactualisation des prévisionnels long terme pour chaque zone d'activité afin d'établir l'état d'avancement de la commercialisation et d'identifier les zones de risques et les pertes à terminaison éventuelles.
- Il conviendra également de réinterroger l'affectation budgétaire de certaines zones d'activité qui sont affectées au budget principal.

IV.h – DOB 2024 – Budget Annexe

dépenses et recettes d'exploitation

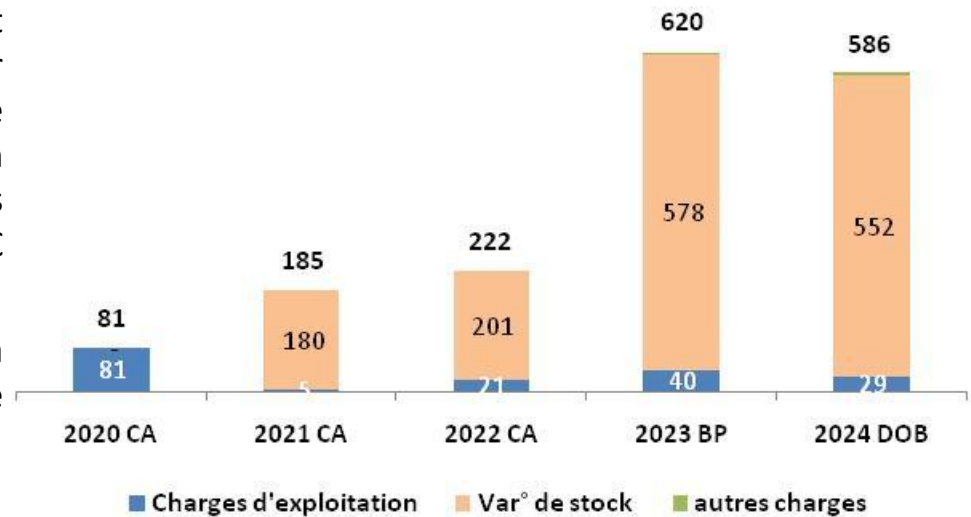
➤ Section d'exploitation

- Les recettes prévisionnelles concernent principalement la zone de Varennes-Vauzelles pour 465k€ et correspondent à des demandes de réservation ainsi qu'à un pacte de préférence en cours de signature. Des recettes complémentaires sont attendues sur la zone du Bengy pour 109k€ (promesse d'achat en cours de rédaction).
- Les dépenses d'exploitation correspondent à la valeur en stock des terrains prévus pour être vendus pendant l'exercice.

➤ Section d'investissement

- Les inscriptions en dépenses et recettes d'investissement traduisent l'impact des ventes prévues pour l'exercice.

Dépenses d'exploitation (en k€)



Recettes d'exploitation (en k€)

